Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement 2011–2012

Approuvé par :

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Pour la période se terminant le 31 mars 2012

Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

2011-2012

Rapport sur le rendement

Agence canadienne d'inspection des aliments

Pour la période se terminant le 31 mars 2012

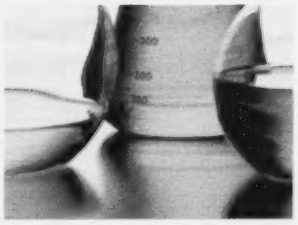

Canada

Table des matières

Message du ministre 1

Déclaration de la direction concernant l'information sur le rendement 3

Section I : Survol de l'Agence 5

1.1 Raison d'être 5

1.2 Responsabilités 6

1.3 Résultats stratégiques et architecture des activités de programme 7

1.4 Priorités de l'Agence 9

1.5 Analyse des risques 11

1.6 Sommaire du rendement 15

1.7 Profil des dépenses 17

1.8 Budget des dépenses par crédit 18

1.9 Rapports du Bureau du vérificateur général 18

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique 19

2.1 Comment l'Agence établit ses plans et ses rapports 19

2.1.1 Évaluation des objectifs de conformité et de rendement 19

2.1.2 Évaluation de l'information sur le rendement par le vérificateur général 21

2.2 Rendement par résultat stratégique 23

2.2.1 Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles 23

2.2.1.1 Activité de programme 1 : Programme de salubrité des aliments 26

2.2.1.2 Activité de programme 2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses 40

2.2.1.3 Activité de programme 3 : Programme de protection des végétaux 51

2.2.1.4 Activité de programme 4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques 60

2.2.1.5 Services internes 67

2.3 Répercussions sur les ressources financières et humaines en raison de l'établissement de Services partagés Canada 72

Section III : Renseignements supplémentaires 73

3.1 Principales données financières 73

3.1.1 Faits saillants financiers 73

3.1.2 Opinion du vérificateur général sur les états financiers et les états financiers vérifiés 78

3.2 Liste des tableaux de renseignement supplémentaires 113

Section IV : Autres sujets d'intérêt 115
4.1 Indicateurs de rendement par priorité opérationnelle 115
4.2 Renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la conformité 115
4.3 Coordonnées 115

Message du ministre

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement 2011-2012* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui fait état de nos réalisations nombreuses et variées, essentielles à un approvisionnement alimentaire et à des ressources animales et végétales sûrs et accessibles au Canada. L'ACIA travaille au sein de l'équipe responsable du portefeuille de l'Agriculture pour aider le secteur agricole à surmonter ses difficultés et à exploiter son énorme potentiel de croissance et de rentabilité future.

Dans ses efforts pour protéger à la fois les consommateurs et les intérêts de l'industrie canadienne, l'ACIA reste engagée à relever les défis apportés par la pluralité des enjeux liés à la salubrité des aliments, toujours changeants, ainsi qu'à réagir aux nouveaux risques sanitaires associés aux animaux et aux végétaux. Aussi mise-t-elle grandement sur son effectif souple et très qualifié, qui peut compter sur une formation de qualité et des outils améliorés. Le gouvernement du Canada a pris d'importantes mesures pour garantir la capacité constante de l'ACIA de s'acquitter d'un mandat complexe — protéger la salubrité alimentaire — et de perfectionner le système de salubrité des aliments du Canada, de calibre mondial.

Dans ce contexte, il nous faut renforcer et moderniser la loi sur laquelle repose notre système de sécurité alimentaire pour en assurer la qualité future. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a récemment déposé au Parlement la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Une fois adoptée, cette loi permettra d'améliorer la surveillance de la salubrité des aliments afin de mieux protéger les consommateurs, de rationaliser et de renforcer les pouvoirs législatifs, et d'ouvrir de plus vastes débouchés à l'industrie canadienne sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, le budget de 2012 a annoncé un investissement supplémentaire de 51,2 millions de dollars sur deux ans dans le domaine de la salubrité alimentaire pour combattre la listériose. Les ressources allouées pour accroître la fréquence des inspections dans les usines de transformation des viandes ont aussi été renouvelées dans le cadre du budget de 2012, s'ajoutant à celles prévues dans le budget de l'Agence plus tard au cours de l'exercice. De tels investissements dans le système de sécurité alimentaire canadien aideront l'ACIA à moderniser son système d'inspection, à mettre à jour ses cadres de programme, et à raffermir ses liens avec l'industrie et ses partenaires internationaux, ainsi qu'avec la population canadienne en général. Le gouvernement prévoit aussi des activités complémentaires pour renforcer le système de sécurité alimentaire du Canada, notamment la rationalisation et l'accélération du processus de réglementation des aliments.

Pour donner suite à son engagement d'agir plus encore pour protéger les aliments et, partant, les consommateurs, le gouvernement a publié son rapport d'étape final sur l'application des recommandations du *Rapport de l'Enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008*. Chaque recommandation, déjà appliquée, a fait l'objet de mesures particulières.

L'ACIA intervient aussi au profit de l'industrie, comme en témoigne son appui en faveur des entreprises du secteur agricole et agroalimentaire sur les marchés intérieurs et mondiaux. Mentionnons plus particulièrement son rôle, en tant que partenaire clé, au sein du Secrétariat à l'accès aux marchés, qui l'a amenée à participer activement à la résolution de 47 problèmes d'accès technique aux marchés, facilitant ainsi le commerce international des produits alimentaires, des animaux et végétaux, et des produits d'origine animale et végétale, canadiens.

Enfin, l'ACIA a pris les mesures qui s'imposaient en 2011-2012 pour améliorer la communication et les relations entre les consommateurs, les producteurs et elle, ainsi que dans toute la chaîne de valeur. Par l'élaboration et la publication de son *Énoncé des droits et des services*, l'établissement de normes relativement aux frais d'utilisation et la création du nouveau Bureau de traitement des plaintes et des appels, l'ACIA offre aux consommateurs comme aux entreprises des moyens plus transparents et plus simples de s'informer des services auxquels ils ont droit, et de se plaindre ou d'interjeter appel au sujet de décisions ou de la qualité du service de l'ACIA. Il s'agissait là d'étapes fondamentales pour améliorer nos interactions avec les parties réglementées, les acteurs de l'industrie et l'ensemble de nos partenaires.

Toutes ces initiatives se traduiront par des retombées positives sur la santé et la sécurité des Canadiens, de même que sur l'économie.

L'honorable Gerry Ritz, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Déclaration de la direction concernant l'information sur le rendement

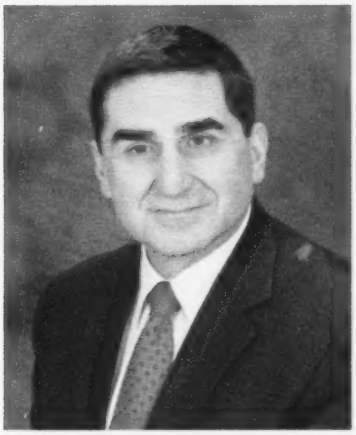

Le *Rapport sur le rendement 2011-2012* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 a été préparé sous ma direction et celle du Comité de la haute direction de l'ACIA, et approuvé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Conformément à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, le rapport comprend aussi une évaluation de l'équité et de la fiabilité de l'information sur le rendement effectuée par le vérificateur général du Canada.

Je soumets, aux fins de dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement 2011-2012* de l'ACIA.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le Guide de préparation de la partie III du Budget des dépenses : *Rapports sur les plans et les priorités 2012-2013* et *Rapports ministériels sur le rendement 2011-2012* :

- Il est conforme aux exigences précises de présentation des rapports figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il repose sur les résultat stratégique et l'Architecture des activités de programme de l'Agence approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il constitue une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des Budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

George DaPont
Président, Agence canadienne d'inspection des aliments

Section I : Survol de l'Agence

1.1 Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte plus de 7 200[1] employés, partout au Canada, dans la région de la capitale nationale et dans quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA veille sur la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux.

L'ACIA offre divers services, notamment des inspections, pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, végétaux et animaux du Canada.

CADRE LÉGISLATIF DE L'ACIA

À l'échelle de l'ACIA

- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*

Aliments

- *Loi sur les produits agricoles au Canada*
- *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur l'inspection du poisson*
- *Loi sur les aliments et drogues* (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur l'inspection des viandes*

Végétaux

- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

Animaux

- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi relative aux aliments du bétail*
- *Loi sur les semences*

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un véritable engagement en faveur du service et de l'efficacité, et la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent son mandat.

[1] Ce chiffre comprend les employés en service, les employés en congé sans solde, les employés en congé payé et les employés suspendus de leurs fonctions.

1.2 Responsabilités

L'ACIA est chargée d'appliquer 13 lois fédérales et 38 règlements, de régir la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada, et de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. Elle partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, de même que diverses parties intéressées.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Santé Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

L'ACIA travaille avec ses partenaires à l'application de mesures de contrôle pour la salubrité des aliments, à la gestion des risques et des urgences touchant les aliments, les animaux et les végétaux, et à la promotion de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies pour assurer la sécurité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et des pêches. Mentionnons, parmi les activités de l'Agence, la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements, l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes, ainsi que l'approbation de nombreux intrants agricoles. En outre, l'Agence donne des avis scientifiques, élabore de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et effectue de la recherche sur la réglementation.

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des données scientifiques recueillies en temps opportun, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions et avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'influence de normes internationales, la recherche et le développement, de même que les services d'analyse.

1.3 Résultats stratégiques et architecture des activités de programme

Pour préserver la salubrité des aliments et assurer la durabilité des ressources végétales et animales, l'ACIA doit atteindre un résultat stratégique particulier : un approvisionnement alimentaire ainsi que des ressources animales et végétales sûrs et accessibles[2]. L'architecture des activités de programmes (AAP) de l'ACIA, à la figure 1, montre l'adéquation entre ce résultat stratégique et ceux du gouvernement du Canada. Elle permet de comprendre comment l'ACIA prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus. La nouvelle AAP établie pour 2011-2012 comprend un résultat stratégique et cinq activités de programmes pour mieux rendre compte du mode de fonctionnement de l'Agence. Les priorités sont revues annuellement pour favoriser la gestion efficace des ressources dans le cadre de l'AAP.

[2] Résultat stratégique : avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat ou de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport de l'Agence à la société canadienne.

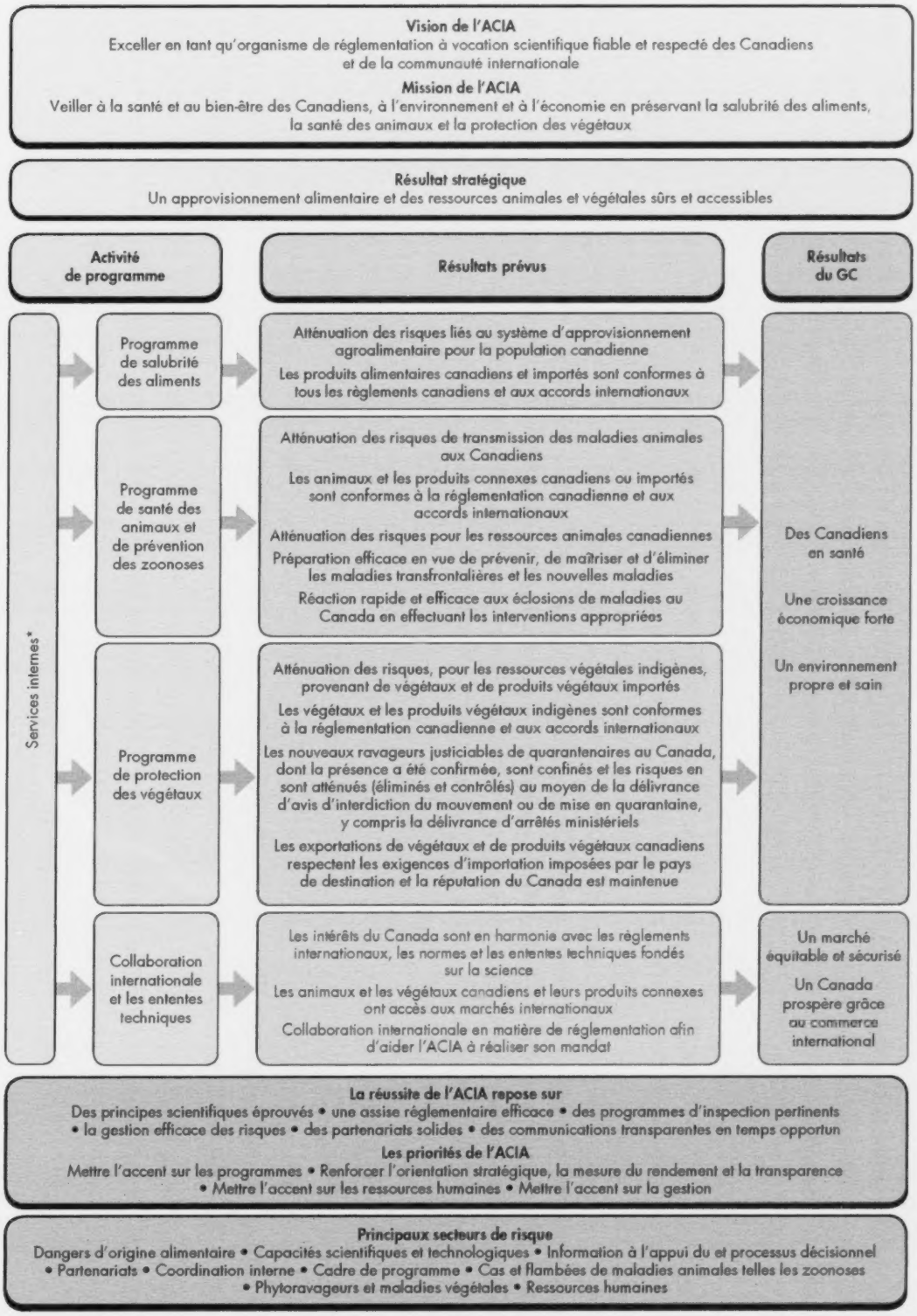

* L'activité de programme services internes contribue au résultat stratégique et à toutes les activités de programme de l'ACIA

Figure 1 : Architecture des activités de programme de l'ACIA

1.4 Priorités de l'Agence

L'ACIA a cerné quatre priorités opérationnelles pour 2011-2012 afin de renforcer ses fondements, d'atténuer les risques stratégiques et de réaliser les principales activités de programmes avec efficacité. Le tableau qui suit résume son rendement dans ses efforts pour répondre à ces priorités. De plus amples renseignements sont fournis à la section II.

Priorité opérationnelle	Type[3]	Résultat(s) stratégique(s) et/ou activité(s) de programme
Mettre l'accent sur les programmes	Priorité permanente	Lien avec le Programme de salubrité des aliments (2.2.1.1), le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.2.1.2) et le Programme de protection des végétaux (2.2.1.3)
Les services de l'ACIA sont fondés sur des dispositions législatives, des programmes réglementaires et des services d'inspection. Il est essentiel, pour assurer la prestation efficace de ces services, de préserver la solidité des assises établies. C'est dans cet ordre d'idées que l'ACIA a poursuivi l'examen systématique et le renforcement de ses cadres de programme et de réglementation, pour protéger le grand public, les consommateurs, les animaux et les végétaux, encourager le commerce et favoriser l'accès équitable aux marchés. De plus, sachant que la gérance de la salubrité des aliments et de la santé végétale et animale est une responsabilité commune, l'ACIA, par sa collaboration avec l'industrie, les consommateurs, d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, les administrations municipales et des partenaires internationaux, continue de protéger les Canadiens contre les risques, évitables, que suscitent les aliments insalubres et les zoonoses pour la santé humaine, et l'ensemble des risques liés à la santé animale et végétale.		

[3] Type se définit comme suit : engagement préalable – engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; continu – engagement permanent ou qui se poursuit; nouveau – engagement pris récemment, au cours de l'exercice couvert par le RMR.

Priorité de gestion	Type[3]	Résultat(s) stratégique(s) et/ou activité(s) de programme
Renforcer l'orientation stratégique, la mesure du rendement et la transparence	Priorité nouvelle	Cette priorité s'inscrit dans les Services internes (2.2.1.5), qui contribuent à toutes les activités de programmes.

L'approche suivie par l'ACIA pour la prestation de services est axée sur la prévention et le souci de l'excellence. Consciente de la nécessité de se positionner pour l'avenir, l'ACIA a poursuivi l'élaboration d'un plan stratégique qu'elle déploiera sur plusieurs années. Ce plan est essentiel pour établir une vision à long terme et cerner les secteurs d'intervention, les principaux buts et des mesures générales en vue de se doter d'un cadre stratégique.

L'ACIA a pris des mesures concrètes dans le cadre d'une série d'initiatives de prestation de services favorisant la transparence afin de jeter les bases d'interactions nouvelles avec les parties intéressées : une politique sur la transparence, un énoncé des droits et des services, des guides d'inspection, des normes de service, de même qu'une politique et un cadre de consultation. Le Bureau de traitement des plaintes et des appels, qui accueillera avec plus de transparence les plaintes externes, a été mis sur pied dans cette optique.

De plus, l'ACIA sait qu'elle doit pouvoir répondre à la demande de parties qui souhaitent consulter Internet pour obtenir des renseignements et des services. La mise en œuvre de sa stratégie de communication Web en témoigne. Une fois finalisé, le site Web de l'ACIA fournira aux Canadiens un accès facile aux services et aux renseignements importants, et ce, dans le format qu'ils souhaitent et auquel ils s'attendent.

Priorité de gestion	Type[3]	Résultat(s) stratégique(s) et/ou activité(s) de programme
Mettre l'accent sur les ressources humaines	Priorité nouvelle	Cette priorité s'inscrit dans les Services internes (2.2.1.5), qui contribuent à toutes les activités de programmes.

L'ACIA a besoin d'un effectif hautement qualifié et polyvalent, réparti dans l'ensemble du pays, pour la réalisation de son mandat. Aussi a-t-elle poursuivi la mise en œuvre du *Plan de renouvellement de l'effectif pour 2008-2013*, soucieuse d'affecter les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment.

En outre, pour attirer et fidéliser un effectif qui possède les compétences qu'il faut pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, l'ACIA a continué d'engager et de former des employés, y compris des employés aux premières lignes, soucieux de leur perfectionnement professionnel. Ses mesures en ce sens favorisent l'amélioration du rendement organisationnel et le maintien d'un effectif dynamique.

Priorité de gestion	Type[3]	Résultat(s) stratégique(s) et/ou activité(s) de programme
Mettre l'accent sur la gestion	Priorité nouvelle	Cette priorité s'inscrit dans les Services internes (2.2.1.5), qui contribuent à toutes les activités de programmes.

La gestion efficace de tout organisme repose sur un solide cadre analytique pour la prise de décisions stratégiques et opérationnelles. C'est encore plus vrai dans le cas d'un organisme aussi important et complexe que l'ACIA, où un tel cadre témoigne de sa valeur et de son rendement.

Pour appuyer cette priorité, l'ACIA a finalisé son plan de campagne en matière de GI-TI. Élaboré conjointement avec des comités horizontaux, ce plan autorise l'ACIA à investir dans des secteurs où les inspecteurs et les scientifiques pourront mieux exploiter la technologie pour réussir, dans leurs fonctions quotidiennes, à protéger l'approvisionnement alimentaire ainsi que la santé animale et végétale.

L'ACIA a aussi continué d'examiner et de renforcer sa capacité de gestion afin d'assurer la mise en œuvre efficace de projets d'envergure.

1.5 Analyse des risques

Le profil de risque de l'Agence est l'une des pierres angulaires de son processus de gestion des risques. Si l'ACIA met l'accent sur la gestion et l'atténuation des risques opérationnels dans la prestation quotidienne de ses services, le profil de risque, mis à jour pour 2011-2012, est plutôt axé sur les risques stratégiques et prévoit des mesures d'atténuation particulières pour chacun. Le tableau suivant résume les secteurs où se posent des risques stratégiques pour l'ACIA, conformément au profil de risque établi, ainsi que les mesures d'atténuation prévues. De plus amples renseignements sur les progrès marqués relativement à chacune de ces mesures sont fournis à la section 2.2.1, où apparaît le symbole ✪.

Secteur de risque	Mesures d'atténuation
1. Dangers d'origine alimentaire *L'ACIA et les administrations qui collaborent avec elle ne réussissent pas à percevoir, à évaluer et à atténuer les risques pour la santé, notamment les dangers d'origine alimentaire, comme les agents pathogènes, les toxines et les contaminants chimiques, ni les autres risques d'origine alimentaire qui constituent une menace pour la santé humaine.*	**Améliorer et moderniser les méthodes d'inspection** • Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation • Système de vérification de la conformité • Adoption des principales recommandations formulées dans le *Rapport de l'Enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose de 2008* • Initiative de modernisation des activités d'inspection **Maintenir la capacité de prévoir les urgences et d'y faire face** • Mises en garde des rappels de catégorie 1 **Mener des activités d'information et de sensibilisation** • Table ronde des groupes de consommateurs **Collaborer avec les partenaires et les parties intéressées à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation** • Programme d'importation des aliments
2. Cas et flambées de maladies animales telles les zoonoses *L'ACIA ne réussit pas à prévenir l'apparition et/ou la propagation de maladies animales qui menacent les ressources animales et/ou qui peuvent se transmettre aux humains (zoonoses).*	**Mener des activités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies animales** • Stratégie nationale sur la biosécurité • Programme national sur la santé des animaux aquatiques • Programme de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine **Collaborer avec les partenaires à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation** • Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage • Adoption des recommandations formulées dans le rapport du Bureau du vérificateur général sur l'état de préparation de l'ACIA en cas d'urgence liée à une maladie animale (« Les maladies animales – Agence canadienne d'inspection des aliments ») • Cadre de traçabilité **Collaborer avec les partenaires et les parties intéressées à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation** • Programme d'importation des animaux

Secteur de risque	Mesures d'atténuation
3. Phytoravageurs et maladies végétales *L'ACIA ne réussit pas à prévenir, à détecter, à contrôler et à combattre un parasite ou une maladie qui menace les ressources végétales.*	**Mener des activités de surveillance, de détection et de contrôle des maladies végétales** • Adoption des recommandations formulées dans le rapport du BVG intitulé « Les ressources végétales du Canada : la gestion des risques » – Agence canadienne d'inspection des aliments **Prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes et évaluer l'innocuité et l'efficacité des produits agricoles** • Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes **Collaborer avec les partenaires et les parties intéressées à l'amélioration des cadres de programme et de réglementation** • Normes nationales de biosécurité à la ferme (dans le cadre de *Cultivons l'avenir*) • Modernisation du programme d'importation des végétaux
4. Ressources humaines *L'ACIA est incapable de trouver, de développer et de fidéliser des ressources humaines compétentes pour mener à bien son mandat.*	**Mettre en œuvre le Plan de renouvellement de l'ACIA pour 2008–2013** **Mener à bien des activités liées à l'engagement, à la formation et au perfectionnement professionnel** • Formation scientifique et technique, développement du leadership et établissement des priorités pour ces activités • Soutien continu à la formation obligatoire et au perfectionnement en langues officielles • Élaboration d'une stratégie interne de communication et d'engagement des employés qui favorisera les communications bidirectionnelles et la création d'un milieu où importent la satisfaction, la motivation et l'engagement des employés • Initiatives prévues dans le budget de 2011 pour la formation des inspecteurs
5. Capacités scientifiques et technologiques *Les capacités scientifiques et/ou technologiques de l'ACIA, notamment ses méthodes, ses analyses et ses pratiques, ne suivent pas l'évolution de la science ni les nouveaux règlements*	**Veiller à ce que les activités de recherche tiennent compte des risques, renforce les capacités scientifiques et technologiques, encourage la recherche concertée, et suivre l'évolution de la science et les nouveaux règlements** • Initiative de recherche et développement en génomique • Élaboration de nouvelles méthodes de détection et d'identification, comme les méthodes moléculaires, pour identifier et différencier les variétés de certains types de cultures, et amélioration des tests diagnostiques des henipavirus[4] • Élaboration, modification, validation et mise en oeuvre de méthodes et de tests rapides permettant de détecter et de caractériser les virus et les parasites dans les aliments • Investissements prévus dans le budget de 2011 dans les capacités scientifiques

[4] Le genre *Henipavirus* regroupe les virus *Hendra* et *Nipah* qu'on retrouve naturellement chez les chauve-souris roussettes. Ces virus sont porteurs de maladies mortelles pour les chevaux et les être humains. Actuellement, on ne trouve d'*Henipavirus* qu'en Australie et en Asie du Sud.

Secteur de risque	Mesures d'atténuation
6. Information pour le processus décisionnel *L'information sur le rendement, les analyses et la science n'a pas été suffisamment compilée, précisée et définie de façon à appuyer la prise de décisions et la présentation de rapports au sein de l'ACIA.*	**Définir les principes de la compilation, de l'interprétation et de l'analyse de l'information organisationnelle** • Élaboration d'un plan stratégique de GI-TI (Plan de campagne en matière de GI-TI) • Analyse des systèmes et de l'infrastructure de GI-TI vieillissants, et évaluation détaillée des capacités • Élaboration d'une solution de production de rapports sur la gestion du rendement pour améliorer le suivi du rendement et l'établissement de rapports à l'Agence • Création d'un centre de gestion des renseignements sur les activités pour la diffusion rapide et constante de renseignements fiables
7. Partenariats *Les rôles et les responsabilités des principaux partenaires n'est pas suffisante pour assurer l'exécution des programmes.*	**Améliorer les relations avec les partenaires et les intervenants** • Établissement de partenariats avec d'autres ministères, les provinces et les universités pour renforcer les réseaux de laboratoires et les réseaux scientifiques • Mise en œuvre du Cadre de consultation modernisé • Établissement de partenariats avec les États-Unis suite au lancement de deux initiatives : Par-delà la frontière et le Conseil États-Unis-Canada de cooperation en matière de réglementation (CCR)
8. Coordination interne *La coordination au sein de l'ACIA n'est pas suffisante pour assurer la conception et la mise en œuvre des programmes.*	**Améliorer la coordination interne** • Poursuite des efforts pour améliorer la gouvernance et la gestion horizontale
9. Cadre de programme *Les cadres législatifs, de réglementation et de programme de l'ACIA ne suffisent pas pour protéger le consommateur canadien et favoriser le commerce.*	**Améliorer le cadre de réglementation en ce qui concerne la protection du consommateur** • Activités orientées vers le renouvellement du cadre législatif en ce qui a trait à la salubrité des aliments • Élaboration d'un cadre législatif en ce qui a trait à la traçabilité • Planification axée sur la modernisation ou la mise à jour du cadre de réglementation

1.6 Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
744,0	794,4	737,7
* À l'exception de la somme réputée avoir été affectée à Services partagés Canada. (Voir la section 2.3 pour en savoir plus.)		

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable aux facteurs suivants : l'obtention de nouveaux fonds pour la modernisation en matière de salubrité des aliments et la création d'un outil d'échange d'information sur la traçabilité; l'obtention de fonds pour poursuivre la série de programmes de Cultivons l'avenir; le report de fonds de 2010-2011; ainsi que les augmentations liées aux activités entérinées par la loi. En outre, l'ACIA a transféré des ressources à Services partagés Canada. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles peut s'expliquer, en partie, par des ressources inutilisées dans plusieurs initiatives : le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation; la modernisation en matière de salubrité des aliments; la réponse du gouvernement à l'éclosion de listériose; l'encéphalopathie spongiforme bovine; le financement reçu pour la création d'un outil d'échange d'information sur la traçabilité; les espèces exotiques envahissantes (EEE). De plus, l'ACIA a introduit des mesures de restriction des dépenses au cours du dernier trimestre de l'exercice afin de pouvoir compter sur des ressources reportées pour mieux résister aux pressions attendues en 2012-2013.

Ressources humaines pour 2011-2012 : équivalents temps plein

Prévues	Réelles	Écart
6 914	6 623	(291)

Le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est une unité de mesure financière normalisée utilisée pour calculer le nombre total d'heures de travail payées à l'effectif d'une organisation pendant un exercice. Par exemple, un ETP peut correspondre à un employé à temps plein ou à deux employés à temps partiel travaillant six mois chacun. Le nombre d'ETP ne correspond pas au nombre total d'employés précisé à la section 1.1 (7 200 employés), qui est calculé en fonction du nombre d'employés de l'ACIA à un moment précis, que ces employés soient en service, en congé ou suspendus. Le nombre réel d'ETP est inférieur à celui prévu, principalement à cause des mesures de restriction des dépenses introduites par l'Agence au cours du dernier trimestre de l'exercice. C'est la raison pour laquelle il y a eu moins d'activités d'embauche que prévu.

Tableaux résumant le rendement

Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Sommaire du rendement, à l'exclusion des Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011	2011-2012 (en millions de dollars)				Adéquation entre ces résultats et ceux du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Programme de salubrité des aliments	313,8	326,5	351,5	355,9	328,9	Des Canadiens en santé
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	133,9	131,3	131,3	149,4	140,3	Des Canadiens en santé
Programme de protection des végétaux	80,1	84,6	84,6	91,6	84,0	Un environnement propre et sain
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	33,3	44,3	44,3	45,4	34,8	Un Canada prospère grâce au commerce international
Total	**561,1**	**586,7**	**611,7**	**642,3**	**588,0**	

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et aux obligations générales d'une organisation. Il s'agit des services suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion de la sécurité, services de gestion de l'environnement, services de gestion du matériel, services d'approvisionnement, services de gestion des voyages et autres services administratifs.

Sommaire du rendement des Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011	2011-2012 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles*
Services internes	160,7	132,3	132,3	152,1	149,7

* À l'exception de la somme réputée avoir été affectée à Services partagés Canada. Voir la section 2.3 pour en savoir plus.

1.7 Profil des dépenses

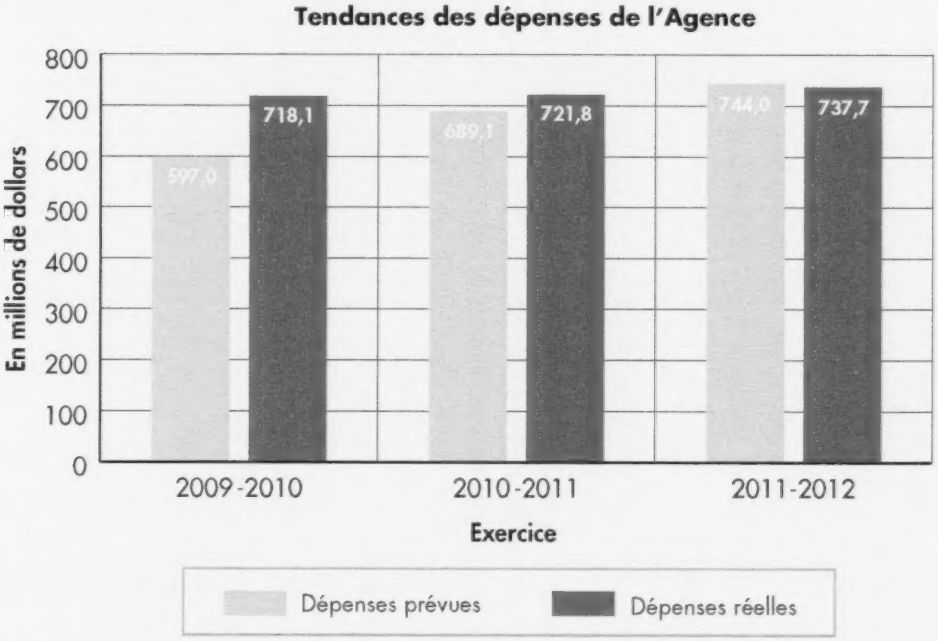

Les dépenses prévues n'ont cessé d'augmenter de 2009-2010 à 2011-2012. Cette tendance est surtout imputable aux ressources additionnelles allouées pour des initiatives nouvelles ou en cours, comme le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation; la réponse du gouvernement à l'éclosion de listériose; l'augmentation de la fréquence des inspections dans les usines de transformation des viandes; la Stratégie de redressement et d'expansion de l'industrie porcine; la négociation des conventions collectives; la modernisation en matière de salubrité des aliments; le financement reçu pour l'élaboration de solutions au partage des données de traçabilité.

1.8 Budget des dépenses par crédit

Vous trouverez des renseignements sur les dépenses votées et/ou législatives de l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans les *Comptes publics du Canada* de 2012 (Volume II). Une version électronique est accessible à l'adresse http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html.

1.9 Rapports du Bureau du vérificateur général

Le vérificateur général a évalué l'information sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments présentée à la section 2 de ce rapport. Son évaluation ne fournit qu'un niveau d'assurance semblable à celui d'un examen, et n'est pas une vérification. Le rapport d'évaluation du vérificateur général est présenté avant l'information sur le rendement, à la section 2.

Le vérificateur général a vérifié les états financiers de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Ces états financiers ainsi que le rapport du vérificateur sont présentés à la section 3.

Le vérificateur général n'a évalué ni vérifié aucune autre section du rapport.

Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique

2.1 Comment l'Agence établit ses plans et ses rapports

Conformément à la Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor, le cadre de planification et d'établissement de rapports de l'ACIA s'appuie sur les résultats stratégiques, une AAP et le cadre de gouvernance connexe. L'AAP s'aligne sur les résultats du GC et tient compte des conséquences de plusieurs facteurs, y compris l'environnement mondial et national, les priorités du gouvernement, les risques stratégiques de l'ACIA, sa capacité en ressources humaines et financières, son rendement antérieur et les leçons apprises.

Ce rapport sur le rendement souligne les principales réalisations, et rend compte des progrès réalisés dans l'avancement des plans et des priorités établis dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2010-2011 de l'ACIA. Sous le résultat stratégique et les activités de programmes, des détails sont fournis sur le rendement en ce qui a trait aux initiatives spéciales, aux stratégies d'atténuation des risques et aux activités permanentes. L'accent est mis sur les conséquences pour les Canadiens.

La section 2.2 de ce rapport décrit l'information sur le rendement (points saillants, défis et leçons retenues) et les résultats prévus pour chaque résultat stratégique mesuré en fonction des objectifs, en utilisant les indicateurs de conformité et autres indicateurs de rendement pertinents.

2.1.1 Évaluation des objectifs de conformité et de rendement

En raison de la complexité et de la variabilité inhérente des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution agricoles, agroalimentaires, forestières et des pêches, la méthode d'évaluation varie selon le groupe de produits. L'ACIA utilise divers outils pour surveiller et promouvoir la conformité, comme des inspections, des vérifications, l'échantillonnage de produits et des analyses. Elle utilise des méthodes fondées sur les risques, qui ciblent les domaines où le risque est le plus élevé. Par exemple, elle concentre ses efforts sur les systèmes, les processus et les installations qui ont un effet direct sur la salubrité des aliments ainsi que sur la santé animale et végétale. Les taux de conformité sont un indicateur de la mesure dans laquelle les parties réglementées ont respecté les lois et les règlements fédéraux. Comme l'Agence a mis en œuvre une nouvelle AAP et un nouveau cadre de mesure du rendement (CMR) au début de l'exercice 2011-2012, il lui est impossible de procéder à une analyse des tendances (en comparant les données de cette année par rapport à celles des années antérieures). En effet, ce rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 est le premier pour lequel l'ACIA a recueilli des données en fonction de sa nouvelle AAP et de son nouveau CMR. Pour obtenir des détails sur l'évaluation de la conformité, consultez la section 4.2 du RMR de 2011-2012.

Les objectifs de rendement qualitatifs ou quantitatifs servent de fondement pour mesurer le rendement des parties réglementées et de l'ACIA selon leur degré d'atteinte des résultats prévus. Les objectifs établis dans ce rapport visent les secteurs de programme essentiels, et reposent sur des moyennes historiques du rendement réel ou sur les résultats prévus des programmes en place qui portent fruit (p. ex. le taux de conformité de l'industrie aux normes réglementaires). L'ACIA a évalué le degré d'atteinte ou de dépassement du rendement prévu, et analysé les cas où le rendement avait raté l'objectif fixé. Les objectifs des programmes de surveillance des activités diffèrent de ceux des programmes axés sur des secteurs de non-conformité particuliers. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage inférieur le plus près, au besoin.

L'ACIA a attribué une cote à chaque indicateur des résultats liés au rendement du RMR de l'ACIA en fonction de la qualité des données utilisées pour calculer les résultats. Ces cotes permettent d'évaluer raisonnablement la fiabilité et les limites de l'information sur le rendement de l'ACIA. Pour chaque indicateur, l'ACIA a suivi une méthode uniforme d'évaluation des données et des processus qu'elle a utilisés afin de calculer les résultats liés à son rendement.

L'information sur les méthodes et données servant à calculer les résultats liés au rendement est utilisée pour confirmer que les renseignements fournis par l'ACIA dans son RMR sont valables, fiables, équitables et étayés par des preuves suffisantes. De plus, c'est sur cette information que repose l'établissement des cotes de qualité des données de chaque indicateur. Ces cotes sont fondées sur l'évaluation des systèmes et des processus utilisés pour gérer les données et calculer les résultats liés au rendement à partir des données.

L'ACIA attribue à chaque indicateur l'une des trois cotes suivantes, soit la cote « **Confiance élevée** », « **Confiance modérée** » ou « **Confiance faible** », dont vous pouvez lire les descriptions ci-dessous. Les indicateurs et leurs cotes sont présentés dans les tableaux sur le rendement à la section 2.2.

Tableau 2-1 : Cotes de qualité des données

Cotes de qualité des données	
Confiance élevée	Cette cote signifie que : 1) les données servant au calcul des résultats sur le rendement sont stockées et gérées au moyen de systèmes et de méthodes fiables; 2) le calcul des résultats sur le rendement s'appuie sur des systèmes et des méthodes fiables.
Confiance modérée	Cette cote signifie que : 1) les données servant au calcul des résultats sur le rendement sont, **la plupart du temps**, stockées et gérées au moyen de systèmes et de méthodes fiables; 2) le calcul des résultats sur le rendement s'appuie, **la plupart du temps**, sur des systèmes et des méthodes fiables.
Confiance faible	Cette cote signifie qu'il y a des **lacunes dans la fiabilité** des sources de données ou des résultats liés au rendement : pour obtenir ses données et calculer ses résultats, l'ACIA utilise des systèmes et des méthodes qui ne permettent pas d'obtenir des données fiables.

2.1.2 Évaluation de l'information sur le rendement par le vérificateur général

Vérificateur général du Canada
Auditor General of Canada

ÉVALUATION PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

de l'information sur le rendement contenue dans le Rapport sur le rendement 2011-2012 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Au président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Ce que j'ai évalué

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, j'ai évalué la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour 2011-2012 en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise 2011-2012.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'information sur le rendement présentée dans le rapport sur le rendement de l'Agence et des objectifs établis dans son plan d'entreprise incombe à la direction.

Ma responsabilité

Ma responsabilité consiste à évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement contenue dans le rapport sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise. Ma responsabilité ne consiste pas à évaluer les objectifs énoncés dans le plan d'entreprise ni de commenter le rendement de l'Agence.

La nature de mon évaluation

Mon évaluation a porté exclusivement sur l'information sur le rendement contenue dans la section du rapport sur le rendement de l'Agence intitulée « Analyse des activités de programme par résultat stratégique ». Mon évaluation n'a pas porté sur l'information à laquelle renvoient les liens Web du rapport.

Mon évaluation a consisté en un examen effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada établies par le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) et a, par conséquent, consisté essentiellement en prises de renseignements, procédures analytiques et discussions portant sur l'information sur le rendement de l'Agence qui m'a été fournie par l'Agence. J'ai effectué cette évaluation en m'appuyant sur les critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité décrits à l'annexe. Les critères n'ont pas changé comparativement à ceux du rapport de l'an passé.

Mon évaluation est fondée sur un examen qui fournit un niveau modéré d'assurance et n'est pas un audit. Je n'exprime donc pas une opinion d'audit relativement à l'information sur le rendement de l'Agence.

Conclusion

Au cours de mon évaluation, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information sur le rendement de l'Agence pour 2011-2012, en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise, n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, juste et fiable selon les critères décrits à l'annexe du présent rapport.

Pour le vérificateur général du Canada,

Dale Shier, CA
directeur principal

Le 21 septembre 2012
Ottawa, Canada

Annexe

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA JUSTESSE ET DE LA FIABILITÉ

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Les critères suivants ont été élaborés pour évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en ce qui concerne les objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions : l'Agence a-t-elle communiqué l'information sur son rendement en ce qui concerne ses objectifs? Cette information est-elle juste et fiable? L'information sur le rendement en ce qui concerne les objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs qu'il est censé atteindre.

JUSTESSE

PERTINENTE — L'information sur le rendement rend compte, en contexte, des réalisations concrètes et importantes en regard des objectifs et des coûts.

COMPRÉHENSIBLE — L'information sur le rendement décrit les attentes et les repères en regard desquels le rendement est comparé.

ATTRIBUABLE — L'information sur le rendement montre pourquoi le programme a produit des résultats positifs.

ÉQUILIBRÉE — On fournit un tableau clair et représentatif du rendement, tableau qui n'induit pas le lecteur en erreur.

FIABILITÉ

FIABLE — L'information sur le rendement reflète adéquatement les faits.

Les critères décrits ci-dessus ont été élaborés spécialement pour la présente évaluation. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a reconnu que ces critères conviennent à l'évaluation.

D'autres renseignements sur les critères sont disponibles sur notre site Web au

http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/meth_gde_f_10217.html

2.2 Rendement par résultat stratégique

2.2.1 Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'ACIA vise, avant toute chose, à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments, et c'est la santé et la sécurité des Canadiens qui motivent la conception et l'élaboration de ses programmes. En collaboration avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé liés aux aliments et aux zoonoses, et assurer le maintien de ressources animales et végétales stables.

La prospérité économique actuelle et future des secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts du Canada repose sur des ressources animales et végétales saines et durables. C'est pourquoi l'ACIA améliore continuellement la conception et l'exécution de ses programmes dans les secteurs de la santé des animaux et des ressources végétales dans le but d'atténuer et de gérer les risques. En vue de protéger l'environnement naturel contre les maladies animales et végétales, et les phytoravageurs envahissants, elle travaille de façon intensive à protéger la biodiversité.

L'ACIA soutient l'agriculture canadienne et la capacité des entreprises agroalimentaires de pénétrer les marchés nationaux et internationaux, et d'y réussir. Elle travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres réglementaires qui permettront d'évaluer les risques pour le consommateur, de vérifier la véracité de l'information sur l'étiquetage (exactitude des renseignements fournis sur les étiquettes) et de confirmer le respect des normes canadiennes et internationales concernant l'importation et l'exportation. Pour atteindre ces objectifs, l'ACIA mène des activités de sensibilisation et de consultation auprès des principaux intervenants et partenaires (dont le secteur de l'industrie), des consommateurs ainsi que d'organismes internationaux de commerce et de normalisation.

Tableau 2-2 : Indicateurs de rendement du résultat stratégique

Résultat stratégique				
Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles				
Indicateurs de rendement	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données**
Les normes restrictives justifiables appliquées à l'exportation de produits canadiens (aliments, animaux, végétaux, ainsi que leurs produits) font l'objet d'une action[5].	Non applicable	L'ACIA travaille régulièrement avec ses homologues internationaux pour trouver des solutions fondées sur les principes scientifiques pour surmonter les obstacles techniques de l'accès aux marchés. L'ACIA contribue à favoriser l'accès aux marchés en faisant valoir l'intégrité du système de surveillance de la salubrité des aliments et du système de santé des animaux et des plantes, en négociant des règles d'exportation qui répondent aux besoins de nos partenaires commerciaux et en dirigeant les négociations des mesures sanitaires et phytosanitaires afin de protéger la santé des consommateurs et les ressources agricoles du Canada, tout en essayant de faire tomber les obstacles injustifiés au commerce.		Confiance élevée
La situation du Canada sur les listes d'état des risques de maladies de OIE[6] demeure à soit « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable »[7]	État maintenu	État maintenu	Atteint	Confiance élevée
Le pourcentage de la population qui accorde sa confiance au système d'approvisionnement agroalimentaire canadien	Tendance historique (à la hausse)	68 %	Atteint	Confiance élevée

[5] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le nombre de pays qui adoptent des normes restrictives justifiables appliquées à l'exportation de produits canadiens (aliments, animaux, végétaux, ainsi que leurs produits). **Justification du changement :** Cet indicateur a été reformulé pour donner une meilleure idée du travail de l'ACIA dans ce domaine.

[6] l'Organisation mondiale de la santé animale

[7] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le Canada est sur la liste des pays exempts des maladies animales à déclaration obligatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale. **L'objectif était :** Le Canada est sur la liste chaque année. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesurer.

Voici les principaux risques stratégiques relevés dans le profil de risque de l'ACIA :

- Dangers d'origine alimentaire
- Cas et flambées de maladies animales, telles les zoonoses
- Phytoravageurs et maladies végétales
- Ressources humaines
- Capacités scientifiques et technologiques
- Information et processus décisionnel
- Partenariats
- Coordination interne
- Cadres de programme

Pour atténuer les risques et ainsi atteindre ce résultat stratégique, l'ACIA a centré ses efforts sur les quatre priorités suivantes en 2011-2012 :

- Mettre l'accent sur les programmes
- Renforcer l'orientation stratégique, la mesure du rendement et la transparence
- Mettre l'accent sur les ressources humaines
- Mettre l'accent sur la gestion

Dépenses réelles en 2011-2012, en pourcentage, par activité de programme

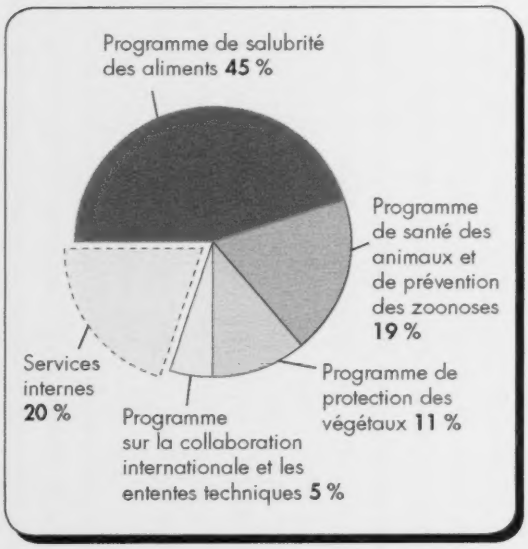

2.2.1.1 Activité de programme 1 : Programme de salubrité des aliments

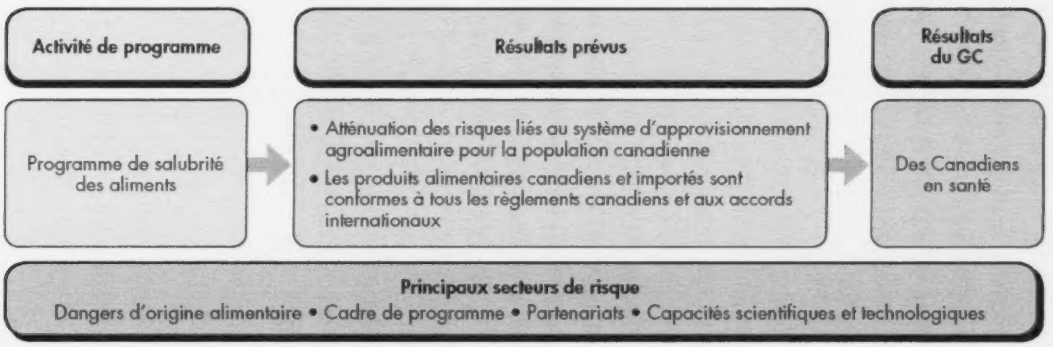

Description de l'activité de programme

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers qui menacent le système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Ces objectifs sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, aux activités de sensibilisation, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. L'ACIA collabore étroitement avec les administrations fédérales, provinciales et territoriales et d'autres partenaires fédéraux, de même qu'avec les consommateurs, les producteurs, les agriculteurs et l'industrie. Le programme favorise l'accès du consommateur aux renseignements relatifs à la salubrité des aliments et à la nutrition. Il intègre des procédures d'inspection et d'échantillonnage rigoureuses qui découragent les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence peut mieux gérer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies infectieuses d'origine alimentaire. Elle traite les cas de non-conformité par des mesures réglementaires, notamment grâce aux enquêtes et aux activités d'application de la réglementation. Le programme met l'accent sur la santé publique et inspire confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

Les activités prévues dans le cadre du Programme de salubrité des aliments contribuent *à mettre l'accent sur les programmes* et à *renforcer l'orientation stratégique*. En outre, elles permettent d'atténuer les risques stratégiques suivants :

- Dangers d'origine alimentaire
- Cadre de programme
- Partenariats
- Capacités scientifiques et technologiques

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
351,5	355,9	328,9

Ressources humaines pour 2011-2012 : équivalents temps plein (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
3 177	3 238	61

Analyse de l'écart

Pour plusieurs des initiatives prévues dans cette activité de programme, l'ACIA n'a pas utilisé toutes ses ressources au cours de l'exercice, de sorte qu'elle enregistre un écart de 27,0 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles. Au nombre de ces initiatives figurent le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, la réponse du gouvernement à la listériose et la modernisation du Programme de salubrité des aliments. L'approbation, par le Conseil du Trésor, du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation a été retardée au profit de projets de GI-TI de l'Agence. Par ailleurs, des retards dans l'élaboration du programme de délivrance de permis d'importation ont entraîné le report d'activités connexes, comme l'embauche et la formation du personnel d'inspection requis pour la mise en œuvre. Pour les initiatives visant à moderniser le Programme de salubrité des aliments, l'ACIA n'a pas pu utiliser toutes les ressources puisque ces dernières furent reçues à la fin de l'exercice. L'écart au chapitre du Programme de salubrité des aliments peut aussi s'expliquer, en partie, par les mesures de restriction des dépenses administratives introduites au cours du dernier trimestre de l'exercice. Ces mesures avaient pour objet de faire que l'Agence dispose des ressources inutilisées afin de mieux résister aux pressions attendues en 2012-2013. En outre, avec le renouvellement de l'AAP en 2011-2012, l'ACIA s'est efforcée d'établir une meilleure correspondance entre ses autorisations et ses ETP d'une part et les nouvelles activités de programmes d'autre part. Depuis cet exercice d'examen initial et des analyses plus poussées, l'ACIA a repéré d'autres écarts qu'elle espère combler rapidement afin d'arriver à une meilleure représentation dans le RMR de 2012-2013.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Au début de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a mis en œuvre une nouvelle AAP et un nouveau CMR. À ce titre, on ne peut procéder à une analyse des tendances pour cet exercice.

Tableau 2-2a : Sommaire du rendement – Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition

Résultats attendus				
Atténuation des risques liés au système d'approvisionnement agroalimentaire pour la population canadienne				
Indicateurs de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Nombre de catégories de produits dont l'objectif a été atteint en ce qui a trait au pourcentage d'établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui sont jugés conformes à la réglementation fédérale[8]	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 3 objectifs sur 6	Objectif non atteint	Non applicable
▶ Viandes et volailles	98 %	92 %	Objectif non atteint	Confiance élevée
▶ Oeufs	98 %	99 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Produits laitiers	98 %	100 %	Objectif atteint	Confiance faible
▶ Poissons et produits de la mer	98 %	97 %	Objectif non atteint	Confiance élevée
▶ Fruits et légumes frais	98 %	100 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Produits transformés	98 %	94 %	Objectif non atteint	Confiance modérée
Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie 1 qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	100 %	100 %	Objectif atteint	Confiance élevée
Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie 2 qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel[9]	95 %	100 %	Objectif atteint	Confiance élevée

* Pour avoir plus d'information sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.1.

[8] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage d'établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral et jugés conformes à la réglementation fédérale. **Justification du changement :** Le pourcentage de secteurs de produits qui atteignent leur objectif est un meilleur indicateur du rendement que les taux moyens de conformité.

[9] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage de tous les rappels d'aliments diffusés sur le site Web de l'ACIA, dans un délai de deux jours ouvrables, sans qu'une mise en garde publique soit émise. **Objectif était :** 95 %. **Justification du changement :** Ce changement permet d'aligner l'indicateur sur l'indicateur des rappels de catégorie I.

Sommaire du rendement et méthode de mise en conformité

Pourcentage d'établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral jugés conformes à la réglementation fédérale

Viandes et volailles

Dans la foulée du Rapport Weatherill, 12 nouveaux inspecteurs des viandes transformées ont été engagés dans l'ouest de Montréal, au Québec. La forte concentration d'installations de transformation de produits de viande prêts à manger (52) justifiait l'augmentation de l'effectif dans cette région. La présence accrue d'inspecteurs a permis à l'ACIA d'intensifier ses inspections et d'enregistrer une hausse des cas de non-conformité détectés (demandes de mesures correctives ou DMC). L'ACIA continue de communiquer et de travailler avec l'industrie pour l'aider à mieux comprendre ces exigences et les politiques connexes du système de vérification de la conformité. Elle souhaite augmenter le taux de conformité grâce à des activités de communication et d'information continues. Aussi s'attend-on à ce que le nombre de DMC diminuent pour rester dans la normale au cours du prochain exercice.

Poissons et produits de la mer

En 2011-2012, l'ACIA a mis à jour les directives découlant de la réglementation des inspections du poisson pour aider l'industrie à mieux comprendre les exigences réglementaires. Les nouvelles directives, qui s'accompagnent de nouvelles procédures sur les PMC, ont causé les taux de conformité à diminuer. L'ACIA s'attend à ce que les taux s'amélioreront à mesure que l'industrie s'adaptera aux nouvelles directives. Pour obtenir plus d'information sur ces directives, consultez la page Web des nouvelles directives à l'adresse http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/fispoi/qual/qaqrf.shtml.

Produits transformés

L'ACIA n'a pas atteint son objectif en raison d'un changement de méthode. On estime maintenant qu'il y a conformité si l'inspection initiale d'un établissement, et non l'inspection de suivi, est satisfaisante.

Approches et méthodes de surveillance de la conformité

Une méthode de surveillance[10] est utilisée pour évaluer la conformité de toutes les marchandises visées par cet indicateur. Pour toutes les marchandises visées par cet indicateur, en omettant les produits transformés, les résultats des évaluations de la conformité sont établis au cours de l'inspection initiale, durant l'évaluation, ou lors du premier suivi. Le programme des produits transformés établit les résultats des évaluations de la conformité lors de l'inspection initiale.

[10] Approche de la surveillance : Les établissements sont soumis à une inspection, un échantillonnage et des essais de sorte que les taux de conformité qui résultent de ces activités sont représentatifs de la population réglementée de l'ACIA. Les programmes de surveillance donnent une bonne idée du respect des règlements par l'industrie en général.

Tableau 2-2b : Sommaire du rendement – Risques liés à la salubrité des aliments et à la nutrition

Résultats attendus				
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes à tous les règlements canadiens et aux accords internationaux				
Indicateurs de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Nombre de catégories de produits dont l'objectif a été atteint en ce qui a trait au pourcentage de produits alimentaires canadiens conformes à la réglementation fédérale[11]	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 4 objectifs sur 6	Objectif non atteint	Non applicable
▶ Viandes et volailles	95 %	96 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Oeufs	95 %	93 %	Objectif non atteint	Confiance élevée
▶ Produits laitiers	95 %	96 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Poissons et produits de la mer	95 %	98 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Fruits et légumes frais	95 %	97 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Produits transformés	95 %	94 %	Objectif non atteint	Confiance élevée
Nombre de catégories de produits dont l'objectif a été atteint en ce qui a trait au pourcentage de produits alimentaires importés conformes à la réglementation fédérale[12]	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 4 objectifs sur 6	Objectif non atteint	Non applicable
▶ Viandes et volailles	95 %	99 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Oeufs	95 %	99 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Produits laitiers	95 %	90 %	Objectif non atteint	Confiance élevée

[11] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage de produits alimentaires canadiens jugés conformes à la réglementation fédérale. **Justification du changement :** Le pourcentage de secteurs de produits qui atteignent leur objectif est un meilleur indicateur du rendement que les taux moyens de conformité.

[12] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage de produits alimentaires importés jugés conformes à la réglementation fédérale. **Justification du changement :** Le pourcentage de secteurs de produits qui atteignent leur objectif est un meilleur indicateur du rendement que les taux moyens de conformité.

▶ Poissons et produits de la mer	95%	84 %	Objectif non atteint	Confiance élevée
▶ Fruits et légumes frais	95 %	95 %	Objectif atteint	Confiance élevée
▶ Produits transformés	95 %	95 %	Objectif atteint	Confiance élevée

* Pour avoir plus d'information sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.1.

Sommaire du rendement et méthode de mise en conformité

Pourcentage de produits alimentaires canadiens jugés conformes à la réglementation fédérale

Oeufs

Le rendement est inférieur à celui visé à cause d'une hausse des infractions signalées relativement à un certain résidu chimique (d'un groupe de produits chimiques appelés ionophores). Santé Canada a déterminé que les niveaux relevés ne représentaient pas un risque pour la santé humaine. L'ACIA consulte l'industrie et lui donne des directives sur la préparation d'aliments pour les animaux afin de faire baisser la quantité de résidus dans les aliments et leur transmission dans les œufs.

Produits transformés

L'objectif n'a pas été atteint en raison de la mauvaise qualité de la sève d'érable et des tomates utilisées dans la fabrication de certains produits. Ces problèmes de qualité étaient attribuables aux conditions météorologiques en 2011-2012. Le printemps exceptionnellement chaud a nui à la récolte de sève d'érable et l'été trop pluvieux a nui à la récolte de tomates. Ces problèmes n'avaient rien à voir avec la salubrité.

Pourcentage de produits alimentaires importés jugés conformes à la réglementation fédérale

Produits laitiers

La majorité des cas de non-conformité relevés dans le cadre des analyses faites pour détecter des résidus chimiques était attribuable à la thyréocalcitonine. Les enquêtes ont indiqué que les infractions étaient liées aux niveaux naturels de cette hormone dans les récoltes de Brassica destinées à l'alimentation des animaux. On n'a relevé aucun risque pour la santé et la sécurité aux niveaux indiqués pour ce composé.

Poissons et produits de la mer

En 2011-2012, la méthode d'échantillonnage utilisée était davantage axée sur les risques que par les années passées. Par conséquent, l'ACIA a naturellement accordé plus d'attention aux types de produits plus susceptibles de ne pas être conformes, de sorte que le taux global de conformité a baissé par rapport aux années précédentes.

Approches et méthodes de surveillance de la conformité

Une méthode de surveillance est utilisée pour évaluer la conformité de toutes les merchandises visées par cet indicateur. Les résultats des évaluations de la conformité sont établis au cours de l'étape d'analyse initiale des échantillons de produits d'aliments.

Renseignements supplémentaires

Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires : http://www.inspection.gc.ca/aliments/centre-des-consommateurs/role-de-l-industrie/plan-d-action-pour-assurer-la-securite-des-produit/fra/1335455338583/1335455420137

Mise à jour de la politique sur la listériose : http://www.inspection.gc.ca/aliments/centre-des-consommateurs/enquete-sur-la-salubrite-des-aliments/progres-accomplis-en-matiere-de-salubrite-des-alim/fra/1339424983711/1339425115046

Les procédures pour le système de vérification de la conformité : http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/meavia/man/ch18/table18f.shtml

Analyse stratégique du rendement[13]

Modernisation du système actuel d'inspection et de son approche

Dans le cadre de l'initiative de modernisation des activités d'inspection à l'échelle de l'Agence, une équipe spécialisée a travaillé de concert avec des inspecteurs, des experts en la matière et l'industrie afin de revoir les programmes actuels, de dégager et de vérifier la validité des pratiques en place et de trouver les éléments à inclure dans une approche unifiée et cohérente de l'inspection pour l'ensemble des produits alimentaires. Dès la fin de l'exercice 2011-2012, l'Agence a convenu des éléments clés d'un modèle amélioré d'inspection des aliments et en avait discuté avec le Comité consultatif du ministre et le Sous-comité externe de la vérification externe (SCEV). L

L'ACIA a entrepris, en 2011-2012, de moderniser ses manuels, politiques et procédures dans le but d'en réduire le nombre et de progresser vers un ensemble commun de documents couvrant la totalité du domaine de la salubrité des aliments.

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2011-2012, l'ACIA a mené plus de 2 900 inspections/vérifications :

- viande et volaille (755)
- produits laitiers (176)
- poissons et fruits de mer (553)
- œufs en coquilles (1002)
- produits frais (88)
- produits transformés (332)

[13] Pour aider le lecteur à trouver les énoncés du rendement qui correspondent aux recommandations formulées dans le Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de listériose en 2008, nous avons ajouté le symbole L à côté des activités faisant partie de la réponse de l'ACIA au rapport final présenté aux Canadiens.

L'ACIA a mis au point une approche intégrée de l'identification et de la classification des risques liés à la salubrité des aliments de façon à faciliter l'établissement des priorités et la planification. En même temps, la Division des programmes des viandes a mis sur place un nouveau plan d'échantillonnage des produits prêts-à manger (PAM) L et des surfaces en contact avec les aliments où la fréquence d'échantillonnage dépend du risque relatif associé au produit. Par conséquent, les produits de risque plus élevé sont échantillonnés plus fréquement que les produits de risque moins sévère. L

À l'appui de ces initiatives, l'ACIA, de concert avec ses partenaires fédéraux (Santé Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada) a travaillé à la formulation de mesures législatives qui permettent de mieux surveiller la salubrité des aliments et de protéger les consommateurs, de simplifier et de renforcer les lois et règlements existants et d'offrir à l'industrie canadienne de meilleures perspectives sur les marchés étrangers. Ces mesures législatives (la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*) ont été déposées tôt en 2012-2013 et l'ACIA rendra compte de leur mise en œuvre dans ses prochains rapports sur le rendement.

- Dans sa démarche pour moderniser les inspections, l'ACIA, qui veut aussi profiter pleinement des succès qu'elle a remportés avec son système de vérification de la conformité (SVC), a commencé à concevoir une approche de la vérification de la conformité axée sur les tâches pour son Programme des aliments importés et manufacturés. Son objectif, avec ce travail qu'elle poursuivra en 2012-2013, est de renforcer la responsabilisation des inspecteurs et de rehausser l'efficacité et l'uniformité des procédures d'inspection des aliments importés et canadiens du Secteur non enregistré au fédéral (SNEF). L Au bout du compte, cette approche permettra à l'ACIA de mieux administrer le Programme et de garantir des procédures d'inspection plus uniformes.

- Dans divers rapports et études, notamment celle de Weatherill, dont les auteurs ont fait ressortir la nécessité d'offrir aux inspecteurs de l'ACIA une formation actualisée et cohérente. En outre, le budget de 2011 prévoyait aussi l'octroi de 100 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans pour investir dans la formation des inspecteurs, les outils et la technologie, de même que dans la capacité scientifique. L En réponse, l'Agence s'est dotée d'un plan afin d'offrir une formation de base à tous les nouveaux inspecteurs de l'Agence. Le projet pilote sera lancé à l'automne de 2012. Pour aider les inspecteurs plus anciens à s'acquitter de façon cohérente de leurs tâches actuelles et à venir, l'ACIA a offert des cours de rafraîchissement des connaissances à plus de 430 membres du personnel d'inspection. C'est le premier volet d'un plan de formation qui s'étendra à tout l'effectif des inspecteurs. Les programmes de base et de rafraîchissement des connaissances s'inscrivent dans le cadre d'un effort quadriennal dont l'objet est de veiller à ce que le personnel reçoive la formation dont il a besoin pour le système d'inspection modernisé de l'ACIA. De plus, tous les inspecteurs chargés du dépistage de la Listeria ont reçu une formation de neuf semaines sur la transformation des viandes et plus de 250 inspecteurs qui travaillent dans des établissements de transformation des viandes ont reçu une partie de cette formation.

L'ACIA a relevé la capacité du personnel de première ligne de s'acquitter des activités prioritaires qui lui incombent par la création du Groupe national du recrutement à l'automne 2010, qui a un processus national de recrutement. Ce processus a abouti à la fin de juin 2011 à la création d'un bassin national durable de candidats déjà évalués. Ainsi, le processus de recrutement des inspecteurs est simplifié et les gestionnaires ont plus de temps pour se consacrer non pas au recrutement, mais à l'exécution des programmes.

Le 19 décembre 2011, le gouvernement du Canada déposait son rapport final aux Canadiens sur les mesures prises pour répondre aux recommandations de M^me^ Sheila Weatherill dans le *Rapport de l'enquêteure indépendante sur l'éclosion de la listériose de 2008*. Plus particulièrement, l'ACIA a travaillé sur de nombreux fronts pour faire avancer la mise en œuvre la politique de Santé Canada sur le *Listeria* :

- L'Agence a révisé les manuels de procédures, les politiques et les documents d'orientation concernant les viandes et les aliments non carnés PAM présentant des risques élevés, afin d'y présenter les pratiques de salubrité alimentaire recommandées par Santé Canada dans la version révisée de sa *Politique sur la présence de Listeria monocytogenes dans les aliments prêts à manger*;
- L'ACIA a mis en œuvre de nouveaux plans d'échantillonnage environnemental dans les établissements fabriquant des produits sans viande et agréés par le fédéral, afin de dépister la présence de Listeria dans la transformation des aliments et a déployé de nouvelles ressources pour soutenir techniquement les évaluations des risques résultant d'échantillons positifs de *Listeria*;
- L'ACIA, Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) ont mis au point une procédure opérationnelle normalisée (PON) à l'intention des organismes provinciaux, territoriaux et municipaux qui demandent à leurs partenaires fédéraux de faire des analyses de laboratoire. Cette PON permettra de veiller à ce qu'il existe une capacité d'analyse dans l'éventualité d'une autre éclosion, et à ce qu'on puisse plus facilement, à partir des échantillons d'aliments qui arrivent dans les laboratoires fédéraux, remonter aux produits alimentaires échantillonnés;
- Dans l'évaluation interne des modifications apportées aux moyens de communication entre les ministères[14], on relevait ceci : « En gros, l'évaluation indique que la capacité de coordination entre les ministères et différents ordres de gouvernement pour gérer les éclosions par la voie des aliments et y réagir a été renforcée considérablement depuis la parution du rapport de Weatherill en 2009. » Les auteurs du rapport proposaient aussi la révision de protocoles d'entente (PE) provinciaux/territoriaux pour préciser s'il est possible d'atteindre un plus haut niveau de cohérence. Les révisions des PE sont en cours. L

L'ACIA a travaillé de concert avec 17 entreprises dans le cadre d'un projet pilote visant à simplifier et à réduire les exigences d'enregistrement. Cela a mené à la préparation et à la publication, en septembre 2011, de révisions aux méthodes décrites dans le Manuel des méthodes de l'hygiène des viandes. Le résultat de ces modifications est que les petites entreprises peuvent plus facilement se doter sur place d'exploitations de vente au détail et demander l'accréditation fédérale.

---

[14] Modification des moyens de communication entre les ministères : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/verifications-evaluations-et-revues/evaluation-moyens-de-communication-entre-les-minis/fra/1344282905472/1344283423406.

Mise en œuvre du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a poursuivi la mise en œuvre de sa partie du Plan d'action du gouvernement du Canada pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation, à savoir le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires (PAASPA). L'Agence a poursuivi ses efforts afin de mieux comprendre les risques, en matière de salubrité des aliments, par la tenue d'enquêtes ciblées sur les dangers microbiologiques et chimiques des aliments. Elle a aussi recueilli d'autres renseignements par des campagnes éclairs à la frontière et par ses activités d'inspection de la salubrité des aliments et de la conformité de l'étiquetage, en se concentrant sur les secteurs où les risques sont les plus élevés, tant dans la catégorie des aliments non agréés au fédéral que dans celle des fruits et légumes frais.

L'ACIA a travaillé avec Santé Canada, l'ASPC et ses homologues provinciaux à la préparation d'un modèle de priorisation des risques. L'Agence a aussi collaboré et échangé de l'information avec des partenaires commerciaux et des organismes de réglementation homologues internationaux sur des questions de salubrité des aliments et les approches de la gestion des risques.

Ces dernières années, les problèmes de salubrité des aliments ont souligné l'importance de recueillir les commentaires des Canadiens sur la salubrité des aliments, les rappels d'aliments et la confiance des citoyens envers le système canadien d'inspection de la salubrité des aliments. Les résultats de Recherche sur l'opinion publique (ROP) ont permis de formuler des initiatives et des politiques plus éclairées en matière de salubrité des aliments. Ils ont aussi aidé l'Agence à mieux comprendre le niveau de sensibilisation, les attitudes et les comportements des consommateurs en matière de salubrité des aliments. Enfin, ils ont permis de vérifier que la documentation offerte répond aux besoins des Canadiens.

À l'automne de 2011, l'ACIA a publié les résultats de quatre sondages de ROP. L'un de ces sondages portait sur la question de la confiance du public envers le système d'inspection de la salubrité des aliments et visait à mesurer de degré de sensibilisation du public en matière d'inspection et de rappels des aliments. Quatre-vingt-treize pour cent des Canadiens qui ont répondu au sondage faisaient très confiance au système canadien d'inspection de la salubrité des aliments[15]. Les résultats ont révélé qu'à 68 p. 100, le pourcentage des Canadiens dont l'attitude envers le système canadien d'inspection de la salubrité des aliments allait de favorable à forte était demeuré stable par rapport à l'an dernier. En comparaison, cette proportion était de 60 p. 100 en 2008. Le rapport des résultats de ROP montre que les Canadiens sont de plus en plus nombreux à faire confiance au système quand il y a un rappel d'aliments, car cela démontre que le système fonctionne.

De plus, en 2011-2012, l'ACIA a reçu environ 750 demandes d'information des médias sur la salubrité des aliments, dont environ 200 sur les rappels d'aliments.

[15] Voir Les résultats de Recherche sur l'opinion publique à l'addresse http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/salle-de-nouvelles/communiques/2012-07-13/fra/1342191503500/1342191536685

À la suite de consultations menées en 2010-2011, l'ACIA a répondu aux commentaires exprimés par les intervenants sur le projet de système de permis pour les produits alimentaires importés. L'Agence a ainsi pu progresser sur divers plans, notamment les mesures réglementaires, les documents justificatifs et les exigences informatiques liés au système de permis envisagé. Le cadre de réglementation proposé :

- aidera les importateurs à repérer plus rapidement les aliments importés potentiellement insalubres, à réagir et à informer l'ACIA;
- Haussera la capacité de l'ACIA de communiquer à l'industrie les renseignements importants afin d'atténuer la portée des incidents en matière de salubrité des aliments.

En mars 2011, l'ACIA et le public canadien ont pu récolter le fruit des efforts déployés ces trois dernières années dans le cadre du PAASPA pour relever sa capacité de dépister et de suivre les produits alimentaires importés. Ainsi, elle a pu réagir rapidement au risque de contamination des aliments frontaliers au cours de l'incident nucléaire qui a eu lieu au Japon. Elle a mis en place une surveillance frontalière et de meilleurs contrôles à l'importation afin d'atténuer le risque que des produits japonais contaminés par des radionucléides pénètrent sur le marché canadien et, par une collaboration à l'échelle de l'Agence et avec Santé Canada, elle a pu repérer et vérifier plus de 600 expéditions entre le 24 mars et le 11 juin 2011. Aucun des produits évalués n'a affiché de résultats supérieurs aux niveaux maximums de radionucléides autorisés par le Canada dans les aliments.

Maintien de la capacité d'exécuter les programmes et de réagir aux urgences tout en renforçant les capacités scientifiques

L'ACIA a fait du travail novateur dans le domaine de l'analyse des tendances en rassemblant les données de multiples sources pour en dégager les tendances et mieux préciser les domaines à améliorer où les risques sont plus grands. À l'appui de ce travail, les spécialistes de l'Agence ont entamé des discussions avec les chercheurs universitaires, le département de l'Agriculture des États-Unis et la Food and Drug Administration des États-Unis de façon à guider l'analyse des données sur la *Listeria* et à valider les méthodes d'échantillonnage fondées sur le risque et les modèles d'analyse des tendances. L

L'ACIA a, de plus, mis au point une méthode originale de confirmation et d'identification rapide de la *Listeria* dans les viandes et sur les surfaces en contact avec des aliments, de manière à pouvoir signaler les échantillons positifs à *Listeria* deux ou trois jours plus tôt que par les méthodes actuelles. L'Agence a terminé l'évaluation et la publication d'autres méthodes nouvelles de dépistage rapide et les a validées et publiées dans les *Méthodes officielles pour l'analyse microbiologique des aliments* de Santé Canada. De plus, l'ACIA s'est lancée dans un projet pilote interministériel visant à rassembler ce qu'il y a de plus récent en matière de technologie du génome, aux fins d'une meilleure salubrité des aliments et de l'eau. L

De concert avec les provinces et les territoires, l'ACIA a conçu une étude nationale de base sur la salmonella et le campylobacter dans le poulet à griller, de manière à préciser les niveaux de prévalence des pathogènes, à élaborer les cibles de réduction des pathogènes et à mettre au point des stratégies, ou à les améliorer, pour surveiller et réduire les concentrations de pathogènes. L'ACIA a également travaillé en collaboration avec plusieurs provinces afin de dresser l'inventaire et de faire l'analyse des activités de surveillance de la salubrité des aliments dans les portefeuilles agricoles. Cette analyse a permis de dégager des moyens de mieux coordonner la surveillance de la salubrité des aliments et de la rendre plus efficace par une planification conjointe, l'établissement coopératif des priorités et une meilleure communication de l'information. Les renseignements que cette étude de base aura permis de recueillir faciliteront la préparation de programmes de réduction des pathogènes et serviront de données repères pour mesurer l'efficacité des mesures d'intervention. L'étude de base s'inscrit dans le cadre plus large de l'Initiative FPT de réduction des agents pathogènes, dont l'objet est de réduire les risques sanitaires et les répercussions économiques des pathogènes à vecteur alimentaire dans la viande et la volaille canadiennes.

L'ACIA a terminé en 2011-2012 l'élaboration d'un processus de reconnaissance au-delà de la ferme. Les objectifs des programmes de reconnaissance de l'ACIA, créés grâce à l'aide financière de l'initiative Cultivons l'avenir du ministre de l'Agriculture, sont d'offrir une supervision et une reconnaissance nationales de la salubrité des aliments aux industries qui n'avaient antérieurement pas accès à ces programmes, comblant ainsi des lacunes dans la chaîne de production alimentaire. Avec ce programme, qui intervient en aval de la ferme, la reconnaissance nationale de la salubrité des aliments s'étend désormais à l'ensemble de l'industrie, de la ferme à la vente au détail. De concert avec l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), l'ACIA a lancé avec succès, à titre de projet pilote, l'examen technique initial (première partie du processus de reconnaissance). Ce projet de l'ACDFL a bénéficié de l'aide financière de Cultivons l'avenir.

Activités d'information et de sensibilisation

En juillet 2011, l'ACIA a terminé l'évaluation interne de ses processus de consultation des intervenants[16] qui a mené à une présence du processus sur le Web. Le public peut prendre connaissance des consultations antérieures et en cours, de même que de la Politique et du cadre de consultation de l'Agence, auxquels elle a mis la dernière main en janvier 2012. Cet instrument vise à instaurer une approche cohérente de la consultation, de manière à mieux servir les besoins des intervenants et, en définitive, des consommateurs canadiens. L

[16] L'évaluation interne par l'ACIA de ses processus de consultation des intervenants se trouve à l'adresse : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/verifications-evaluations-et-revues/evaluation-consultation/fra/1344316220139/1344316313744.

De plus, dans un effort constant pour avoir un dialogue ouvert et transparent avec les Canadiens, l'ACIA a continué à servir aux consommateurs et aux intervenants de l'industrie des avis par courriel, fil RSS (description simplifiée du contenu) et des avertissements dans les médias sociaux, concernant les risques élevés pour la santé et toutes les catégories d'alertes sur les allergies. L

De plus, la Table ronde des groupes de consommateurs, créée pour favoriser le dialogue entre l'ACIA et les organismes de consommateurs, s'est réunie deux fois en 2011-2012 (les 9 juin et 20 et 21 octobre 2011). Les participants ont discuté de questions comme l'inscription du pays d'origine dans l'étiquetage des vins, l'incident nucléaire au Japon et l'inscription des allergènes sur les étiquettes. L'Agence communique tout au long de l'année avec la Table ronde sur diverses questions, soit par courriel, soit par conférence téléphonique. Les comptes rendus des réunions sont affichés sur le site Web de l'Agence. Celle-ci prépare actuellement sa cinquième rencontre en personne avec les membres de la Table ronde, qui aura lieu en novembre 2012.

Collaboration avec les intervenants et les partenaires pour améliorer les cadres de programme

L'ACIA a travaillé de concert avec AAC à l'élaboration d'un cadre de traçabilité de façon à retracer les déplacements des animaux pendant leur cycle de vie. Le détail des progrès accomplis dans ce domaine se trouve dans la section de ce rapport consacrée au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses.

En 2011-2012, l'Agence s'est dotée d'un bureau de réforme de la réglementation dont la tâche sera d'établir les priorités et de dégager un plan prospectif de réglementation de la salubrité des aliments. De plus, elle a apporté des modifications à la réglementation dans les domaines ayant trait à l'indemnisation concernant les semences et à l'inspection des viandes.

En février 2012, l'ACIA a démarré une enquête sur la salubrité des aliments et lancé un rappel national visant des produits du bœuf susceptibles d'avoir été contaminés avec la bactérie E. coli. Le facteur déclencheur de l'enquête a été la maladie d'une résidante de l'Alberta qui avait consommé des produits d'une entreprise de transformation alimentaire. À partir des résultats de l'enquête de l'ACIA, Santé Canada a déterminé que le risque de contamination du produit pouvait remonter aussi loin que juillet 2011. Les produits rappelés, fabriqués entre le 1er juillet 2011 et le 15 février 2012, incluaient des hamburgers au bœuf vendus dans des supermarchés et préparés dans des restaurants et des établissements dans l'ensemble du pays. Seul un cas de maladie a pu être attribué à cette contamination. Une analyse a posteriori et un exercice de récapitulation ont été effectués par la suite et n'étaient pas encore terminés à la fin de l'exercice 2011-2012.

Leçons apprises

En 2011-12, l'ACIA a terminé une évaluation interne de la gestion des certificats d'exportation d'aliments, dans le but de savoir si ceux émis par l'Agence étaient bien gérés et délivrés conformément aux lois, aux politiques, aux directives et aux normes pertinentes. Il ressort de cette vérification que cette gestion recèle certaines faiblesses et expose le Canada à des risques aux stades du contrôle et de la gestion du risque. L'une des constatations clés était que les données liées aux certificats d'exportation émis n'étaient pas consignées de façon uniforme, étaient incomplètes et couraient le risque d'être perdues.

La direction de l'Agence constate qu'elle doit se doter d'un système plus efficace et plus efficient de traçage de l'information. Par conséquent, au cours de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a lancé le projet de certification électronique des entreprises, dans le but de régler le problème de l'insuffisance des données relatives aux certificats d'exportation. En attendant, l'Agence met en place des solutions à court terme pour veiller à l'accessibilité des renseignements concernant les certificats d'exportation.

Une autre constatation de la vérification était que certains programmes n'avaient pas de normes de sécurité relatives aux certificats d'exportation. De plus, ces normes n'étaient pas uniformes parmi tous les programmes. L'ACIA s'efforcera d'évaluer et d'identifier les risques pour la sécurité liés aux certificats d'exportation et de préparer et de mettre en œuvre les lignes directrices appropriées qui assureront une protection efficace et cohérente de l'information relative aux certificats d'exportation dans l'ensemble des programmes des aliments.

2.2.1.2 Activité de programme 2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

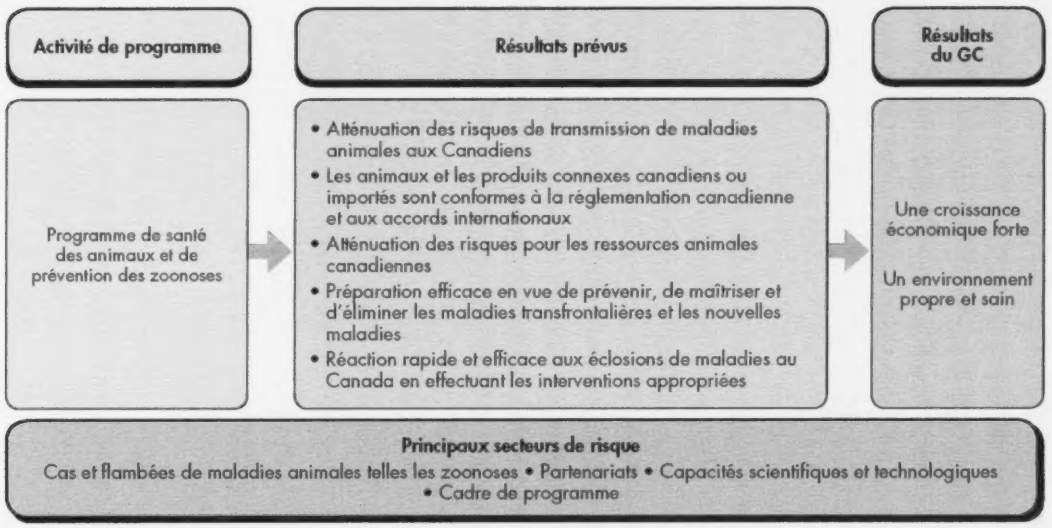

Description de l'activité de programme

L'objet du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses est de réduire les risques pour les ressources animales, les aliments pour animaux et les produits dérivés des animaux au Canada, car ils sont indissociables de la sécurité et de l'accessibilité du système d'approvisionnement alimentaire, de même que de la santé publique. Nous atteindrons les objectifs du Programme en atténuant les risques qu'imposent aux animaux du Canada (y compris le bétail, les autres animaux terrestres et les animaux aquatiques) les maladies réglementées, en réduisant le nombre d'urgences et d'incidents en matière de maladies des animaux, en atténuant et en gérant les risques pour le bétail et les produits alimentaires dérivés associés aux aliments pour animaux, en favorisant le bien-être des animaux et en prenant des mesures de protection contre les menaces délibérées à l'endroit des ressources animales. De plus, nous continuerons à réduire les risques associés aux maladies animales transmissibles à l'homme (c.-à-d. les zoonoses) par le contrôle des maladies dans les populations animales. Le Programme appuie la santé et le bien-être des ressources animales du Canada et inspire confiance dans la sécurité des animaux et la salubrité des produits et sous-produits dérivés des animaux, ainsi que dans les systèmes de production du Canada.

Les activités prévues dans le cadre du Programme appuient les priorités *Mettre l'accent sur les programmes* et *Renforcer l'orientation stratégique*, et aideront à atténuer les risques stratégiques suivants :

- les éclosions/incidents de maladies animales (zoonoses comprises);
- les partenariats;
- la capacité scientifique et technologique;
- les cadres de programme.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
131,3	149,4	140,3

Ressources humaines pour 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
1 524	1 199	(325)

Analyse des écarts

Avec le renouvellement de l'AAP en 2011-2012, l'ACIA s'est efforcée d'établir une meilleure correspondance entre ses autorisations et ses ETP d'une part et les nouvelles activités de programmes d'autre part. Depuis cet exercice d'examen initial et des analyses plus poussées, l'ACIA a repéré d'autres écarts qu'elle espère combler rapidement afin d'arriver à une meilleure représentation dans le RMR de 2012-2013.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Au début de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a mis en œuvre une nouvelle AAP et un nouveau CMR. À ce titre, on ne peut procéder à une analyse des tendances pour cet exercice.

Tableau 2-3a : Sommaire du rendement : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Résultat prévu				
Atténuation des risques de transmission de maladies animales aux Canadiens				
Indicateurs de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Nombre de maladies animales déclarables introduites au Canada par des voies visées par règlement[17]	Aucune introduction	Aucune introduction	Atteint	Confiance élevée
Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été faites après la détection positive d'une zoonose déclarable[18]	100 %	100 %	Atteint	Confiance modérée

* Pour avoir plus d'information sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.1.

[17] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement. **Objectif était :** Tendance historique (d'une année à l'autre). **Justification du changement :** Étant donné le nombre très réduit d'introductions de maladies animales à déclaration obligatoire au Canada, il est plus significatif de mesurer le nombre de cas.

[18] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage d'interventions liées aux maladies d'origine zoonotique et d'enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur devait être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesurer.

Tableau 2-3b : Sommaire du rendement : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Résultat prévu				
Les animaux et les produits connexes canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux				
Indicateurs de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Pourcentage d'animaux et de produits animaux exportés légalement vers des marchés étrangers et répondant aux exigences de certification[19]	99 %	99 %	Atteint	Confiance élevée
La situation du Canada sur les listes d'état des risques de maladies de l'OIE[6] demeure à soit « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable »[7]	État maintenu	État maintenu	Atteint	Confiance élevée

* Pour avoir plus d'information sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.1.

Tableau 2-3c : Sommaire du rendement : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Résultat prévu				
Atténuation des risques pour les ressources animales canadiennes				
Indicateur de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées à la suite d'une détection positive d'une maladie animale déclarable[20]	100 %	100 %	Atteint	Confiance modérée

* Pour avoir plus d'information sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.1.

[19] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage d'expéditions d'animaux et de produits connexes agréés respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur devait être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesurer.

[20] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage d'interventions liées aux maladies et aux enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesurer.

Tableau 2-3d : Sommaire du rendement :
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Résultat prévu				
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies				
Indicateurs de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont actualisés au besoin[21]	Toutes les mises à jour nécessaires des manuels ont été terminées	Toutes les mises à jour nécessaires des manuels ont été terminées	Atteint	Confiance élevée
Nombre d'exercices de simulation de préparatifs d'urgence auxquels participe l'ACIA[22]	9	9	Atteint	Confiance élevée

* Pour avoir plus d'information sur l'évaluation des données et les limites des indicateurs de rendement de l'ACIA, veuillez consulter la section 2.1.1.

[21] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** L'examen systématique régulier et, le cas échéant, mise à jour des manuels destinés aux cadres de l'ACIA responsables de la santé animale et des documents d'orientation à l'intention de l'industrie. **Objectif était :** Une fois en deux ans. **Justification du changement :** L'indicateur a été rendu plus précis pour saisir la mesure la plus importante des progrès réalisés pour l'amélioration ou la préservation de la capacité de réagir en situation d'urgence.

[22] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences effectués par rapport au nombre d'exercices prévus. **Objectif était :** Une fois en deux ans. **Justification du changement :** L'indicateur a été changé pour préciser que nous mesurons la participation de l'ACIA aux exercices de préparation aux situations d'urgence.

Tableau 2-3e : Sommaire du rendement :
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Résultat prévu				
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada en effectuant les interventions appropriées				
Indicateurs de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Le pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes déclarables pour lesquels une enquête a débuté dans un délai raisonnable[23]	100 %	Aucun cas de maladie transfrontalière ou de maladie nouvelle importante	Non applicable	Confiance élevée
Le pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation des maladies transfrontalières ou des nouvelles maladies préoccupantes[24]	100 %	Aucun cas de maladie transfrontalière ou de maladie nouvelle importante	Non applicable	Confiance élevée

* Vous trouverez plus de renseignements sur l'évaluation et les limitations des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA à la section 2.1.1.

Renseignements supplémentaires :

Programme de surveillance intensifiée de l'ESB : www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/esb/surveillance-intensifiee/fra/1323992647051/1323992718670

Maladies d'animaux : www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/fra/1300388388234/1300388449143

Exportations d'animaux aquatiques : www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-aquatiques/exportation/fra/1299156521180/1320599162614

Traçabilité du bétail : www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/tracabilite/fra/1300461751002/1300461804752

Rapport du BVG : www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201010_09_f_34292.html

[23] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage de cas soupçonnés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes pour lesquels une enquête a débuté dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur a été simplifiée pour indiquer plus clairement ce que nous mesurons.

[24] **Dans le RPP de 2011-2012, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration de cas confirmés de maladies transfrontalières ou de nouvelles maladies préoccupantes. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur a été simplifiée pour indiquer plus clairement ce que nous mesurons.

Analyse du rendement stratégique

Gestion quotidienne du risque

Pour maximiser l'efficacité et l'efficience de ses programmes, l'ACIA a élaboré un cadre du Programme de santé des animaux. Ce cadre regroupe la totalité des renseignements sur les activités internes de l'Agence relatives à la santé animale, notamment les rôles et les attributions, ainsi que les pratiques de prestation efficace des services. Ce cadre est un pas important vers l'établissement d'un plan stratégique fondé sur le risque qui guidera tout le travail du Programme de santé des animaux.

De manière à gérer plus efficacement les urgences relatives aux animaux et à se préparer encore mieux aux urgences et aux défis futurs, l'Agence a poursuivi la mise en œuvre des recommandations formulées par le vérificateur général dans son rapport *Mesures dans lesquelles l'Agence est prête à intervenir en cas d'urgences liées à une maladie animale.* Plus particulièrement, l'Agence :

- a terminé et publié en direct le plan relatif à un risque particulier (PRRP), qui contient les lignes directrices à l'intention du personnel d'exploitation sur la façon de réagir aux éclosions de grippe aviaire déclarables;
- a accompli des progrès importants pour offrir dans les deux langues officielles le Système canadien électronique de gestion des interventions en cas d'urgence (SCGIU). Le SCGIU est une plateforme électronique servant à saisir, surtout en temps réel, l'information concernant les éclosions de maladies. La possibilité d'accéder à des renseignements en temps réel sur les maladies permet de prendre des décisions plus éclairées et plus rapides, limitant ainsi la pénétration de la maladie;
- après chaque éclosion de maladie déclenchant une urgence, a passé en revue tout le processus de réaction pour en tirer les leçons apprises. À titre d'exemple, l'ACIA a fait un tel exercice après l'éclosion de la grippe aviaire en 2010 en Alberta, ce qui lui a permis de constater la nécessité d'assurer un accès rapide à l'équipement d'abattage des troupeaux de volailles. Elle a donc mis en place cet équipement en de nombreux endroits au Canada. De plus, l'Agence a reconnu que certains aspects étaient à améliorer, car elle a eu des problèmes de communication et de stockage de l'information et de surcharge en période de pointe : ces aspects sont désormais intégrés dans la planification d'urgence et les activités de formation.

En 2011-2012, l'ACIA a accompli des progrès dans la modernisation de ses activités de surveillance : elle a préparé un répertoire des activités de surveillance de la santé des animaux terrestres et examiné les capacités d'analyse de laboratoire, afin de trouver les moyens de rendre plus efficaces les activités d'analyse dans le contexte de la surveillance. Le travail a été exécuté parallèlement à l'élaboration d'un plan quinquennal de surveillance stratégique et a renforcé les capacités de l'Agence d'établir objectivement les priorités et de gérer efficacement la surveillance dans le Programme de santé des animaux.

Renforcement des partenariats, des communications et de la coopération internationale

En 2011-2012, l'ACIA a continué à œuvrer pour le bien-être et la santé des animaux par ses activités d'inspection et ses programmes de prévention de l'entrée et la propagation des maladies animales. À titre d'exemple, l'Agence a poursuivi son travail avec ses partenaires et les intervenants, afin de dépister plus rapidement les zoonoses et menaces de zoonoses et d'agir en conséquence. À cet égard, elle a, notamment, participé à l'Enquête interagences sur l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages, poursuivi ses efforts concernant le Système canadien de surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire, sans oublier le travail qu'elle continue de faire avec le Centre national des maladies animales exotiques à Winnipeg (Manitoba). De plus, l'Agence a travaillé de concert avec ses autres partenaires fédéraux, de même qu'avec le gouvernement des États-Unis, pour gérer un système exhaustif de diagnostics axés sur les virus préoccupants de l'influenza à transmission zoonotique. Enfin, l'ACIA a participé, avec l'Université de Tokyo, à la mise au point d'épreuves améliorées de diagnostic des *Henipavirus*. La mise au point de vaccins et de stratégies adéquates d'atténuation des risques concernant ces virus est un élément essentiel des préparatifs que doit faire le Canada pour faire face aux situations d'urgence dans le domaine de la santé animale.

De concert avec l'ASPC, l'ACIA a poursuivi son travail d'intégration des méthodes de surveillance. Ainsi, elle a participé aux pourparlers qui ont abouti aux révisions du Plan nord-américain de lutte contre la grippe animale ou pandémique (PNAGAP) de 2007. La version révisée du plan favorisera une coordination plus large avec le Mexique et les É.-U., et permettra au Canada de prévoir les menaces découlant d'une grippe animale ou pandémique et d'en atténuer les répercussions éventuelles (par exemple, les perturbations à la frontière).

L'ACIA a assumé un rôle de leadership dans l'élaboration, à l'échelon international, d'instruments de normalisation et d'accords techniques à fondement scientifique visant l'amélioration de la santé des animaux dans le monde, en participant directement à des

LE SAVIEZ-VOUS?

Compte tenu de l'évolution rapide et du dynamisme de l'économie mondiale, de l'envergure sans précédent des mouvements de personnes, d'animaux et de marchandises, de l'incertitude concernant les répercussions du changement climatique et du rythme accéléré des innovations technologiques, répondre aux urgences que créent les maladies animales nouvelles n'a jamais été aussi difficile. L'ACIA pilote une initiative de planification à long terme, Pré-CAN, dont l'objet est de prévoir tous les types de situations d'urgence liées aux maladies animales et leurs conséquences éventuelles, afin de s'y préparer. L'équipe du projet Pré-CAN a mis au point un certain nombre d'outils conceptuels et de planification, notamment le cadre d'un système de gestion intégrée des risques liés à la santé des animaux mettant en lumière les aspects névralgiques dont il faut tenir compte dans l'examen des scénarios d'intervention d'urgence mettant en cause des maladies animales, par exemple la grippe aviaire et la fièvre aphteuse.

rencontres annuelles internationales sur le commerce international, comme la rencontre quadrilatérale Canada-É.-U.-Australie-Nouvelle-Zélande, la réunion du comité mixte de gestion Canada-UE, ainsi que les rencontres transfrontalières Canada-É.-U. De plus, l'ACIA, par l'entremise du Secrétariat à l'accès aux marchés d'AAC, a poursuivi ses efforts pour aider les producteurs et exportateurs canadiens à avoir accès aux marchés. Ainsi, en 2011-2012, l'ACIA a travaillé avec les porte-parole des Émirats arabes unis et a conclu un accord concernant les exigences de certification sanitaire des bovins sur pied. Le Canada s'est aussi assuré l'accès aux marchés philippins pour ses bovins, ovins et caprins sur pied.

- L'ACIA a mis en œuvre diverses initiatives clés afin de pouvoir mieux protéger la santé et la durabilité des ressources animales canadiennes. Par exemple, elle a poursuivi l'élaboration de normes nationales de biosécurité à la ferme concernant le bœuf, les produits laitiers, le vison, le mouton, la chèvre et les abeilles. La mise en place de normes et la publication de guides de production afférents ont nécessité des consultations considérables auprès d'une vaste gamme d'intervenants, notamment les producteurs, les associations industrielles, les gouvernements provinciaux et territoriaux, et les chercheurs universitaires. Grâce à ces normes, les intervenants disposent d'un cadre utilisable par eux pour arriver à une approche de la biosécurité uniforme partout au Canada. De plus, l'Agence a préparé un guide de planification de la biosécurité animale dans le cadre de l'initiative Cultivons l'avenir, afin d'aider les provinces et les intervenants à établir des programmes de biosécurité en attendant l'adoption de normes plus précises sur les différents produits.

  De plus, l'Agence a continué de faire la promotion de la biosécurité animale au moyen de la campagne « La santé des animaux commence à la ferme ». Lancée il y a trois ans, cette campagne porte sur les mesures agricoles simples que peuvent prendre les producteurs de bovins et de volailles pour protéger la santé de leurs animaux. L'ACIA a eu recours à divers moyens, par exemple Internet, les envois postaux, les kiosques d'exposition et autres, pour distribuer aux producteurs de bétail et de volaille des communications, par exemple des feuillets, des dépliants, des affiches et des vidéodisques.

- Dans le cadre des mesures visant à atténuer les menaces liées à l'ESB, l'ACIA a continué à retirer de la chaîne alimentaire humaine toute matière à risque spécifiée (MRS), c'est-à-dire des tissus bovins qui risquent de contenir des prions à l'origine de l'ESB. À cet égard, elle a eu surtout recours à des mesures d'exécution et de vérification de l'enlèvement des MRS au cours des inspections de conformité dans les installations enregistrées au fédéral. L'ACIA a également maintenu des contrôles sur le nombre de cas d'ESB et l'efficacité des mesures prises pour lutter contre cette maladie dans la population bovine canadienne. Elle a recueilli et fait analyser 30 307 échantillons provenant d'établissements d'équarrissage, d'installations qui recueillent des cadavres d'animaux et des abattoirs provinciaux et fédéraux. Aucun cas d'ESB n'a été décelé au Canada au cours de l'exercice 2011-2012. La surveillance du niveau et de la répartition de l'ESB au Canada a permis au pays de conserver un niveau de risque « maîtrisé » concernant l'ESB et, par conséquent, à maintenir et à étendre son accès aux marchés. De plus, à la suite de la session générale annuelle de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Agence a révisé et actualisé l'annexe de sa Politique d'importation relativement à l'ESB contenant la liste des états des pays.

Initiatives stratégiques clés

- L'ACIA a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre du Programme national pour la santé des animaux aquatiques (PNSAA). Elle a notamment mis en place des contrôles d'importation des animaux aquatiques en vertu du *Règlement sur la santé des animaux*. Avant la mise en application intégrale du Règlement, une période de transition d'un an est prévue, de décembre 2011 à décembre 2012, pendant laquelle s'applique la Politique sur le commerce. Les contrôles à l'importation constituent un outil important pour prévenir l'introduction et la propagation de maladies d'animaux aquatiques et aident à protéger les ressources animales aquatiques du Canada. De plus, dans l'optique de l'accès aux marchés, l'ACIA a élaboré la politique, la procédure et la formation concernant le Programme de compartimentation pour la santé des animaux aquatiques et a amorcé la mise en œuvre de ce programme afin de faciliter et de favoriser les importations et exportations de salmonidés[25]. Le Programme de compartimentation autorise le commerce d'animaux provenant de compartiments[26], même si ceux-ci sont situés dans des zones touchées par des maladies réglementées par le gouvernement fédéral.

  L'Agence s'est également acquittée d'autres fonctions de programme, par exemple la certification des exportations d'animaux aquatiques, la participation à des activités d'intervention d'urgence en cas de maladies, la préparation d'évaluations des risques et l'exécution de programmes de surveillance des maladies. Ainsi, dans le cadre du PNSAA, l'Agence a élaboré un programme de surveillance du virus de l'anémie infectieuse du saumon (VAIS), du virus de la nécrose pancréatique infectieuse (vNPI) et du virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse (vNIH) chez les salmonidés anadromes en Colombie-Britannique.

  L'ACIA a poursuivi l'établissement de relations solides avec les intervenants en santé des animaux aquatiques par diverses séances de consultation réunissant les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et des groupes de l'industrie. À titre d'exemple, l'Agence a rencontré les porte-parole des ministères provinciaux et territoriaux afin de discuter des possibilités d'adopter des mesures réglementaires concernant le projet de programme de contrôle des mouvements interprovinciaux et la délimitation des zones afin de maîtriser la propagation des maladies à déclaration obligatoire qui existent au Canada.

[25] L'ordre des salmonidés comprend le saumon, la truite et l'omble.

[26] Les compartiments sont des emplacements qui contiennent une ou plusieurs populations animales aquatiques à l'état de santé distinct par rapport à une ou plusieurs maladies.

Modernisation des dispositions législatives et réglementaires

- À l'appui de l'initiative du Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire (SNTSA), l'ACIA a fait des grands progrès dans le sens du parachèvement des modifications réglementaires qui autoriseraient la mise en œuvre d'un système d'identification et de signalement des déplacements des porcs. Cette modification réglementaire va dans le sens de la capacité de l'ACIA de retracer les animaux jusqu'à l'exploitation agricole d'origine en cas d'éclosion de maladies et elle facilite la normalisation rapide du commerce après l'éclosion d'une maladie. Parallèlement, l'ACIA a mené des consultations concernant des modifications réglementaires touchant les bovins, les bisons, les moutons, les chèvres, les cerfs, les élans et les chevaux, et a avancé dans la préparation des projets de règlements.

  L'ACIA a poursuivi sa collaboration avec AAC pour créer le Portail national d'information sur la traçabilité (PNIT). Par ce portail, les utilisateurs autorisés obtiendront à partir d'un même point d'accès électronique l'information sur la traçabilité du bétail dont ils ont besoin et pourront mener des enquêtes de traçabilité avec plus de rapidité, d'exactitude et d'efficacité.

- Dans le contexte de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage, dont l'objet est d'appuyer et d'enrichir le système canadien des animaux d'élevage, l'ACIA a continué d'améliorer celui-ci par un examen du *Règlement sur la santé des animaux*, particulièrement en ce qui a trait à la modernisation des dispositions réglementaires sur le transport sans cruauté. L'examen comportait une consultation des intervenants et une prise en compte détaillée des données scientifiques actuelles. Toute modification du *Règlement* tiendra compte des progrès scientifiques et éthiques les plus récents et intégrera les nouvelles technologies et pratiques industrielles qui n'existaient pas lors de la rédaction de la première version du *Règlement*. De plus, à la suite de consultations avec le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, l'ACIA participe à la révision de huit codes de pratique à la ferme pour les bovins, les chevaux, la volaille, les moutons et les porcs, ce qui améliorera l'état des animaux pour le transport. Cette révision répond aussi à l'une des constatations formulées lors de l'évaluation interne des pénalités administratives pécuniaires (PAP)[27], pour résoudre les problèmes de non-conformité dans des domaines où les demandes de mesures correctives sont insuffisantes.

  Enfin, l'ACIA a continué de renforcer prospectivement sa capacité de réagir à d'éventuelles menaces en se dotant de plans pour éventualités. Elle a fait ce travail en collaboration avec ses partenaires canadiens et étrangers dans le cadre de l'accord de l'International Animal Health Emergency Reserve (IAHER) et des accords de la Réserve vétérinaire canadienne (RVC) et du Plan de soutien d'urgence contre les maladies animales exotiques (PSUMAE). Elle améliore aussi ses capacités de diagnostic en favorisant l'expansion du Réseau canadien de surveillance zoosanitaire (RCSZ), notamment par l'ajout d'autres laboratoires.

[27] Évaluation interne par l'ACIA des sanctions administratives pécuniaires (SAP) : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/verifications-evaluations-et-revues/evaluation-des-sap/fra/1343159961820/1343160709339

Leçons apprises

En 2010, l'ACIA a mené un examen interne de l'éclosion de la pandémie de H1N1 de 2009 dans une ferme porcine. Il ressort du rapport que la pandémie de H1N1 de 2009 présentait des difficultés bien spécifiques, notamment le risque de transmission de l'humain à l'animal. La menace sanitaire que représentaient pour l'humain les porcs infectés était également préoccupante, tout comme les répercussions sur l'industrie porcine, si les pays avaient commencé à imposer des restrictions commerciales sur les exportations canadiennes.

Les conclusions du rapport étaient les suivantes : l'ACIA doit prendre des mesures pour que le personnel d'intervention à tous les échelons reçoive une formation pertinente sur les interventions d'urgence. De plus, pour atténuer le risque d'infections et de maladies chez le personnel d'intervention ou la transmission de la maladie à d'autres porcs avec lesquels il vient en contact, cette formation doit inclure un examen des exigences des protocoles, directives et lignes directrices sur l'utilisation de l'équipement de protection individuel et l'expédition d'échantillons biologiques. Les auteurs du rapport soulignaient de plus, pour toutes les éclosions soupçonnées de zoonoses, qu'il devrait y avoir, au niveau du commandement des interventions, un poste de conseiller en santé et sécurité au travail (SST), dans le but de déceler et d'atténuer dès le départ les risques nouveaux ou émergents pour la santé et la sécurité du personnel d'intervention.

L'Agence s'est dotée d'un plan d'action afin de tenir compte des possibilités d'amélioration dégagées dans le rapport. L'ACIA est résolue à offrir à tous les intervenants de première ligne la formation pertinente, en matière d'intervention d'urgence dans le domaine de la santé des animaux, et s'efforce actuellement de cerner les besoins courants de formation à titre de préparation aux situations d'urgence en santé animale. De plus, l'Agence a réévalué le rôle et les attributions de l'agent de SST et celui-ci relèvera désormais, sur le terrain et à l'échelon régional, du responsable du commandement des incidents et continuera à dépendre directement du chef de la logistique, aux échelons sectoriel et national.

2.2.1.3 Activité de programme 3 : Programme de protection des végétaux

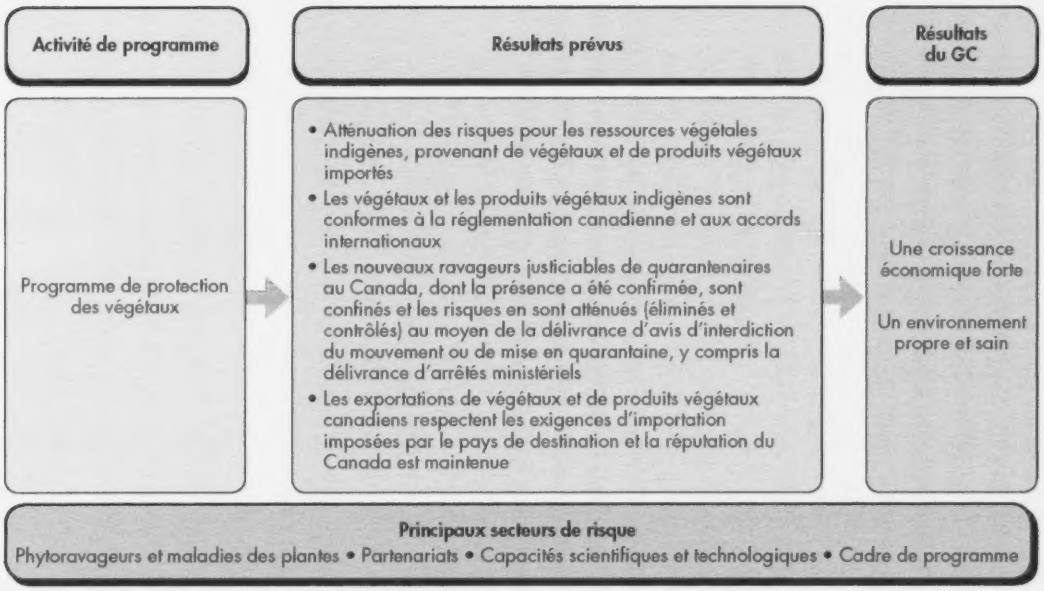

Description de l'activité de programme

L'objet du Programme de protection des végétaux est d'atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible et sont essentielles à la santé publique et la durabilité de l'environnement. L'Agence atteint les objectifs du Programme par les moyens suivants : la réglementation des produits agricoles et forestiers; l'atténuation des risques que les maladies et les organismes nuisibles réglementés posent à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts); la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux; la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. Le Programme permet de protéger les ressources végétales des menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits sur les obtentions végétales. Le Programme, en atteignant ses objectifs, inspire confiance à l'égard des produits végétaux et des systèmes de production de végétaux, et renforce la santé des ressources végétales du Canada.

Les activités prévues dans le cadre du Programme appuient les priorités *Mettre l'accent sur les programmes* et *Renforcer l'orientation stratégique*, et permettront en outre d'atténuer les risques stratégiques suivants :

- Les phytoravageurs et les maladies des plantes
- Les partenariats
- La capacité scientifique et technologique
- Les cadres du programme

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
84,6	91,6	84

Ressources humaines pour 2011-2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
809	851	42

Analyse des écarts

Avec le renouvellement de l'AAP en 2011-2012, l'ACIA s'est efforcée d'établir une meilleure correspondance entre ses autorisations et ses ETP d'une part et les nouvelles activités de programmes d'autre part. Depuis cet exercice d'examen initial et des analyses plus poussées, l'ACIA a repéré d'autres écarts qu'elle espère combler rapidement afin d'arriver à une meilleure représentation dans le RMR de 2012-2013.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Au début de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a mis en œuvre une nouvelle AAP et un nouveau CMR. À ce titre, on ne peut procéder à une analyse des tendances pour cet exercice.

Tableau 2-4a : Sommaire du rendement : Programme de protection des végétaux

Résultats prévus				
Atténuation des risques, pour les ressources végétales indigènes, provenant de végétaux et de produits végétaux importés				
Indicateur de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Nombre de nouvelles maladies exotiques et de ravageurs à déclaration obligatoire qui ont été introduits au Canada par des voies particulières visées par le règlement et qui se sont établis	Tendance historique (d'une année à l'autre)	Aucune introduction	Non applicable	Confiance élevée

* Vous trouverez plus de renseignements sur l'évaluation et les limitations des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA à la section 2.1.1.

Tableau 2-4b : Sommaire du rendement : Programme de protection des végétaux

Résultats prévus				
Les végétaux et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux				
Indicateur de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Pourcentage de plantes et de produits végétaux indigènes conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	90 %[28]	95 %	Atteint	Confiance élevée

* Vous trouverez plus de renseignements sur l'évaluation et les limitations des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA à la section 2.1.1.

Tableau 2-4c : Sommaire du rendement : Programme de protection des végétaux

Résultats prévus				
Les nouveaux ravageurs justiciables de quarantaine au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (éliminés et contrôlés) au moyen de la délivrance d'avis d'interdiction du mouvement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels				
Indicateurs de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis	100 %	100 %	Atteint	Confiance élevée
Pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %	100 %	Atteint	Confiance élevée

* Vous trouverez plus de renseignements sur l'évaluation et les limitations des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA à la section 2.1.1.

[28] Dans le RPP de 2011-2012, l'objectif indiqué de 99 % était erroné.

Tableau 2-4d : Sommaire du rendement : Programme de protection des végétaux

Résultats prévus				
Les exportations de végétaux et de produits végétaux canadiens respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination et la réputation du Canada est maintenue				
Indicateur de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Pourcentage d'envois de végétaux et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %	99 %	Atteint	Confiance élevée

* Vous trouverez plus de renseignements sur l'évaluation et les limitations des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA à la section 2.1.1.

Renseignements supplémentaires :

Rapport de décembre 2008 du BVG concernant « Les ressources végétales du Canada » : http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200812_f_31776.html

Espèces envahissantes : http://www.inspection.gc.ca/invasive

Initiative Cultivons l'avenir : http://www.tbs-sct.gc.ca/hidb-bdih/initiative-eng.aspx?Org=1&Hi=104

Analyse du rendement stratégique[29]

Gestion quotidienne du risque

Pour sécuriser la production alimentaire canadienne, lui maintenir l'accès aux marchés et préserver sa durabilité, il est indispensable d'atténuer les risques pour les ressources végétales que représentent les phytoravageurs et les maladies réglementés. Conscient du travail important réalisé par l'ACIA dans ce domaine, dans son budget de 2011, le gouvernement a accordé, par exemple, à l'Agence près de 10 millions de dollars sur cinq ans pour aider à lutter contre la propagation du virus de la sharka, une maladie des arbres du genre *prunus* (donnant des fruits à noyau) qui en réduit fortement le rendement. En 2011 et 2012, l'ACIA a mené des enquêtes et d'autres activités pour surveiller les déplacements de matériel d'arbres infestés. Ces activités n'ont pas permis de détecter le virus à l'extérieur de la zone de quarantaine établie. Avec ces activités et d'autres, l'ACIA pourra surveiller l'évolution du virus et limiter son éventuelle propagation à d'autres zones de culture de fruits à noyau au Canada.

[29] Pour aider le lecteur à repérer les énoncés de rendement associés aux recommandations formulées par la vérificatrice générale dans son rapport de décembre 2008 intitulé *Les ressources végétales du Canada : la gestion des risques*, nous avons mis le symbole à côté des activités qui font partie de la réponse de l'ACIA.

L'ACIA protège les ressources végétales du Canada en réglementant les déplacements et les utilisations des plantes, des produits végétaux et des marchandises connexes afin d'atténuer le risque d'introduction et de propagation des insectes, des agents pathogènes, des plantes nuisibles et d'autres espèces exotiques envahissantes (EEE), et de gérer les situations d'urgence en rapport avec la santé des plantes. Pour ce faire, l'ACIA a élaboré un Cadre des programmes de protection des végétaux qui englobe toutes les activités relatives aux végétaux afin de faciliter la planification stratégique des activités de l'ACIA et la gestion de ses priorités dans ce domaine. En outre, l'ACIA cherche à renforcer l'attrait commercial des plantes et des produits végétaux du Canada en méritant au Canada sa réputation de pays exempt de certains insectes, facteurs pathogènes et plantes nuisibles, et en respectant les normes internationales de qualité pour les produits végétaux.

- Les EEE sont souvent introduites au Canada par la voie de plantes ou de produits végétaux importés, ou de matériel d'emballage ou d'expédition. En réglementant efficacement ces voies d'accès, on réduit les risques que de nouvelles EEE ne pénètrent sous le couvert du commerce et on protège le Canada et les Canadiens des effets négatifs de ces plantes tout en facilitant l'accès des plantes et des produits végétaux canadiens aux marchés internationaux. Comme il n'est pas toujours possible de prévenir les introductions, les activités de surveillance et de détection rapide des EEE à l'intérieur des frontières canadiennes revêtent d'autant plus d'importance et complètent les mesures de prévention. La prévention et la gestion des EEE est une responsabilité que l'ACIA partage avec ses partenaires fédéraux. Quand elle détecte la présence d'une espèce, l'ACIA travaille avec ses partenaires à l'application des mesures appropriées pour protéger les ressources végétales du Canada.

LE SAVIEZ-VOUS?

En 2011-2012, l'ACIA :

- a émis environ 4 860 permis d'importation (et 788 lettres) pour des plantes et des produits végétaux;
- a réalisé plus de 139 000 enquêtes et inspections sur des plantes, des produits végétaux et des intrants de culture destinés à l'importation ou à l'exportation, ou à des utilisations au Canada;
- a émis environ 67 776 certificats phytosanitaires pour des produits canadiens;
- a effectué plus de 1 575 inspections de navires pour assurer l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers.

- La responsabilité des activités de prévention et de lutte contre l'introduction et la propagation des espèces envahissantes au Canada étant partagée, les différents intervenants, dont l'ACIA, doivent avoir une approche collaborative et coordonnée, à l'échelon national, afin de rationaliser les activités, les rôles et les responsabilités. Cette approche suppose l'établissement et le maintien de partenariats solide et des communications efficaces et prospectives. Par exemple, l'ACIA, avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et fédéraux de même qu'avec les conseils sur les espèces envahissantes et d'autres intervenants ont élaboré un plan pour créer un réseau canadien de détection précoce et

d'intervention rapide (DPIR) qui s'attaquera aux plantes envahissantes. Tout au long de 2011-2012, un groupe de travail DPIR a tenu des discussions régulières sur les questions d'intérêt commun et a élaboré et mis en œuvre le plan. Parmi les questions traitées figuraient l'absence d'herbicides enregistrés pour les plantes aquatiques au Canada et les moyens dont on dispose pour lutter contre les espèces envahissantes des milieux aquatiques. Le réseau de DPIR a permis de rassembler tous les intéressés, d'arriver à une meilleure compréhension du problème et de commencer à trouver une piste de solutions.

Renforcement des partenariats, de la communication et de la collaboration internationale

Conformément à son Énoncé des valeurs[30], l'ACIA a élaboré le Cadre d'analyse des risques pour s'attaquer aux risques pour la santé des plantes et des animaux et la salubrité des aliments en concevant une approche conforme à celle des organismes de normalisation internationaux (c.-à-d. la Convention internationale pour la protection des végétaux, la Commission du Codex Alimentarius et l'Office international des épizooties). En un premier temps, l'analyse des risques consiste à évaluer ceux-ci, c'est-à-dire à déterminer le degré de risque associé à une activité particulière, comme l'introduction possible d'un ravageur par une certaine voie d'accès ou avec une certaine marchandise. Guidée par son Cadre d'analyse des risques, l'ACIA a analysé le cas du pissenlit russe en réponse à une demande d'importation de cette espèce pour la production de latex. L'analyse a permis de conclure que cette espèce ne présentait pas un risque inacceptable pour les ressources végétales du Canada.

LE SAVIEZ-VOUS?

L'ACIA a préparé un guide d'introduction intitulé *Importation de végétaux et de produits végétaux : Ce que vous devez savoir*[31] pour faire connaître et comprendre son programme de surveillance des importations pour protéger la santé des plantes de même que les exigences connexes relatives aux plantes, aux produits végétaux et aux autres produits et marchandises réglementés par la *Loi sur la protection des végétaux*.

Ce guide, qui vise principalement les importateurs canadiens, s'adresse aussi aux organisations de protection des végétaux d'autres pays et aux exportateurs étrangers. Il a été affiché sur le site Web de l'ACIA le 29 février 2012 et des versions papier ont été distribuées aux principaux groupes intéressés en février et mars 2012. En raison de l'intérêt qu'il a suscité, il a déjà fait l'objet de deux rééditions.

Pour atténuer le risque d'introduire des ravageurs et des maladies, et pour empêcher leur propagation dans les secteurs de la pomme de terre, des grains et des oléagineux, l'ACIA a bien avancé dans son projet d'élaboration de normes nationales volontaires de biosécurité à la ferme. L'ACIA a mené des consultations avec des producteurs du secteur de la pomme de terre pour mieux comprendre les pratiques courantes de biosécurité appliquées dans les fermes. Au cours de ces consultations, l'ACIA a pu dresser une liste des pratiques exemplaires, repérer les

[30] Voir l'Énoncé des valeurs de l'ACIA à l'adresse www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/information-organisationnelle/vision-et-mission/enonce-des-valeurs/fra/1319478952479/1319479599378.

[31] http://inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/importations/guide-d-introduction/fra/1324568450671/1324569734910

lacunes communes et les zones à risque élevé, et guider ainsi la reformulation des normes actuelles de biosécurité. Cette collaboration a été un moyen très fructueux d'amener les producteurs à participer et à signaler les obstacles auxquels pouvait se heurter l'adoption d'une norme volontaire de la biosécurité dans les secteurs de production. Elle mènera à la formulation d'une norme nationale pratique et réaliste de biosécurité applicable à la ferme.

L'objet des normes volontaires est :

- d'assurer parmi les producteurs une approche uniforme dans l'ensemble du pays pour atténuer le risque d'introduction et de propagation des ravageurs et des maladies;
- de renforcer les connaissances qu'a l'industrie des risques associés aux ravageurs;
- de recenser et de faire connaître davantage les ravageurs pour encourager l'adoption de mesures qui favoriseront de meilleures pratiques de biosécurité;
- de repérer les lacunes des mesures actuelles de biosécurité afin d'aider les producteurs à améliorer leurs efforts de lutte contre les ravageurs et les maladies qui minent la production de pommes de terre, de grains et d'oléagineux à la ferme.

L'ACIA poursuit son travail pour mieux protéger les ressources végétales et préserver l'accès des produits canadiens aux marchés. Du côté de la réglementation des produits agricoles et forestiers, l'ACIA renforce ses autres modèles de prestation de service pour créer un mécanisme plus complet et efficace de surveillance de la conformité à l'aide des ressources existantes. En particulier, en 2011-2012, l'Agence a collaboré avec le département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) pour améliorer le Programme de certification des serres en répondant aux problèmes qui se posent à l'importation et à l'exportation et continuer ainsi de faciliter le commerce des plantes de serre entre le Canada et les États-Unis. Du coup, le projet de modernisation du Programme de certification des serres est devenu un projet pilote de l'Approche du périmètre nord-américain, elle-même partie de l'initiative du Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation (CCR).

L'ACIA travaille aussi en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et les producteurs agricoles de cette province touchés par l'ériochloé velue[32] pour trouver des moyens pratiques de limiter la propagation de ce ravageur et favoriser si possible son éradication à la ferme. Ces efforts répondent à l'engagement de l'ACIA de faire preuve de transparence, de se montrer responsable et de travailler en collaboration dans sa gestion des ravageurs.

Outre sa collaboration avec l'industrie, les autres ministères et organismes fédéraux, et les ministères et organismes provinciaux et territoriaux, l'ACIA travaille avec des organisations qui font de la recherche, comme les universités et les instituts privés, pour acquérir et échanger des connaissances. En particulier, l'ACIA procède à des essais en champ avec l'académie chinoise des sciences, l'institut de protection des forêts de Heilongjiang et le centre forestier national de Slovaquie pour contrôler l'efficacité de ses méthodes d'enquête phytosanitaire en milieu forestier. Ce projet a permis à l'Agence de développer en amont des outils de détection et de fournir du matériel de référence au Laboratoire des végétaux à Ottawa et à la Collection canadienne nationale d'arthropodes sur les ravageurs qui menacent les forêts du Canada.

---

[32] L'ériochloé velue est une plante envahissante qui entre en concurrence avec les cultures et réduit leur rendement.

Dans ses efforts pour faciliter l'accès aux marchés des plantes, des produits végétaux et autres produits connexes du Canada, l'ACIA a élaboré une stratégie internationale d'engagement envers les plantes avec le Secrétariat à l'accès aux marchés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour arriver à une approche plus stratégique de l'action internationale dans le dossier des végétaux.

En 2011-2012, pour sensibiliser davantage le public au rôle central qu'il peut jouer, l'ACIA a consacré à cet effort une nouvelle section de son site Web[33] où elle diffuse de l'information sur les risques que représentent les espèces envahissantes introduites au Canada. En outre, l'ACIA a assisté au festival torontois Canada Blooms, en mars 2012, et y a distribué des fiches d'information pour faire connaître les effets néfastes des plantes envahissantes dans les zones agricoles et naturelles. Cet événement lui a donné l'occasion d'attirer l'attention sur ce que fait l'ACIA pour prévenir l'introduction et la propagation des plantes envahissantes au Canada. Cela comprend la réglementation des importations et la surveillance des espèces envahissantes. En outre, à ce festival, les Canadiens ont appris comment ils pouvaient, eux, contribuer à ces efforts (p. ex. en important et en plantant des plantes ornementales non envahissantes et en signalant la présence de plantes envahissantes à l'ACIA).

Modernisation des lois et des règlements

- À l'automne 2011, l'ACIA a amorcé un examen systématique du Règlement sur les engrais pour moderniser le cadre réglementaire régissant les engrais, le rendre plus souple et réduire le fardeau qui en découle pour le secteur réglementé tout en maintenant des normes de protection environnementale et de sécurité des produits maximales. Elle a entrepris des consultations avec le Forum canadien sur les produits fertilisants (FCPF) dans le cadre d'une initiative dirigée par les parties intéressées pour améliorer la réglementation des engrais et des suppléments. Le FCPF a donc formé des groupes de travail pour formuler des recommandations et conseiller l'ACIA sur l'examen, la modernisation et la mise en œuvre des changements règlementaires, si nécessaire.

Amélioration de l'infrastructure

- Pour finir, soucieuse d'investir dans les domaines qui permettront à ses inspecteurs et scientifiques de mettre à profit les technologies dans leurs rôles de protecteurs des ressources végétales du pays et de faire que la détermination de nos besoins en gestion de l'information (GI) continue de tenir compte de notre capacité de maintenir nos programmes et services, l'Agence a examiné les sources de données existantes pour repérer les lacunes de la GI. Certains projets récents, comme le Système de contrôle et de suivi des importations (SCSI) et le système automatisé de gestion des directives, ont déjà permis de combler certaines lacunes de la fonction Importation.

  Le nouveau Système de contrôle et de suivi des importations a permis de surveiller les importations ciblées pour vérifier l'intégrité du programme d'inspection des importations. Il permet à l'ACIA d'analyser les détails des transactions en temps réel et de réagir plus rapidement aux cas de non-conformité au lieu de devoir attendre l'examen de la documentation sur le terrain par le Centre national de service à l'importation.

[33] www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/especes-envahissantes/fra/1328325263410/1328325333845

Leçons apprises

L'inspection sur le terrain des cultures de semences généalogiques est une condition de leur certification par l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS), elle-même exigée par l'ACIA dans son programme de certification des semences en vertu duquel elle émet les étiquettes officielles. Comme les inspections des cultures de semences profitent largement à l'industrie et en raison des pressions sur les ressources que ce travail impose (pour l'inspection de plus de 16 000 champs, soit environ 1,1 million d'acres consacrés à la culture de semences généalogiques, chaque année), l'ACIA a adopté une approche proactive qui s'articule autour d'un autre mode de prestation des services qui exige moins de ressources et qui permet à l'Agence de se centrer sur les activités qui relèvent plus directement de son mandat central de préservation de la santé et de la sécurité. En 2011, l'ACIA a lancé un projet pilote pour évaluer la possibilité de confier à des services d'inspection privés autorisés les cultures de semences. De ce projet pilote, l'ACIA a retenu des leçons sur les problèmes et les possibilités qu'offre la prestation de services d'inspection des cultures de semences par des tiers. Plus précisément, son apprentissage a porté sur les aspects suivants :

- Formation et communication : Toute première expérience de ce genre pour l'ACIA qui a travaillé avec un personnel qui n'était pas le sien et qui, au départ, avait besoin de plus de formation, de plus d'accompagnement lors des inspections sur le terrain et d'une communication plus étroite;
- Formules de rémunération des secondes et tierces parties : La formule de rémunération à l'acte des tierces parties peut ne pas intéresser les fournisseurs selon la culture, le moment des inspections, leurs autres charges, la géographie des lieux et la logistique conséquente. Il faut aussi tenir compte du marché;
- Processus d'approbation et surveillance par l'ACIA : Par exemple, l'ACIA doit décider quel pourcentage des champs (par fournisseur et par année) nécessite une inspection à des fins de vérification;
- Effets sur l'industrie : Selon l'Association canadienne des producteurs de semences, l'ACIA avance trop vite dans ce domaine. Si elle prévoit adopter une autre façon de faire, elle devrait en aviser l'industrie plus tôt et lui laisser une plus longue période pour faire la transition;
- Barême des droits de l'ACIA : Les droits imposés par l'ACIA ne couvrent qu'une partie des coûts réels des inspections sur le terrain et de la certification des semences. Une augmentation des droits pour qu'ils correspondent davantage aux coûts réels inciterait le marché à adopter plus rapidement le nouveau modèle de prestation de services et les fournisseurs de ces services à y consacrer des ressources;
- Fonctionnement de l'ACIA : Elle doit passer de l'inspection à la vérification et revoir la formation du personnel.

À mesure qu'elle sera mise en œuvre en 2012, la phase 2 du projet pilote permettra à l'Agence d'améliorer sa formation et ses possibilités d'apprentissage, de renforcer la qualité des inspections des semences et de définir plus précisément le degré de contrôle qu'elle doit exercer sur les inspections menées par les fournisseurs.

2.2.1.4 Activité de programme 4 : Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

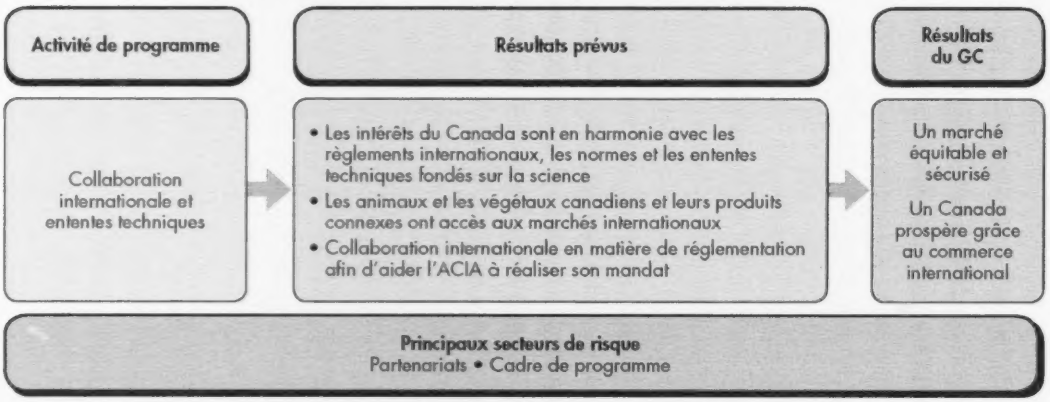

Description de l'activité de programme

Les activités de l'ACIA en faveur de la collaboration internationale et de l'accès aux marchés contribuent à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques pour tout ce qui a trait à la salubrité des aliments et à la santé des animaux et des végétaux. Par ces activités, l'ACIA contribue ainsi au développement du commerce et donc à l'économie canadienne. Pour ce faire, elle participe activement à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA fait une promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès de ses partenaires commerciaux étrangers et négocie la résolution des questions d'ordre scientifique et technique et la contribution à l'accès au marché.

En fonction de la demande du marché, l'ACIA continuera aussi de négocier des ententes et certifiera que les produits canadiens respectent les conditions d'exportation afin de faciliter leur accès aux marchés importateurs. En collaboration avec l'industrie et les intervenants concernés, l'Agence continuera d'élaborer et de maintenir des normes de certification des exportations (qui varient pour chaque pays et chaque produit), effectuera des inspections et délivrera des certificats d'exportation.

Les activités prévues dans ce secteur répondent aux priorités *Mettre l'accent sur les programmes* et *Renforcer l'orientation stratégique*, et contribueront à atténuer les risques stratégiques suivants :

- Partenariats
- Cadres de programme

Ressources financières pour 2011–2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
44,3	45,4	34,8

Ressources humaines pour 2011–2012 (équivalents temps plein)

Prévues	Réelles	Écart
363	361	(2)

Analyse des écarts

Avec le renouvellement de l'AAP en 2011-2012, l'ACIA s'est efforcée d'établir une meilleure correspondance entre ses autorisations et ses ETP d'une part et les nouvelles activités de programmes d'autre part. Depuis cet exercice d'examen initial et des analyses plus poussées, l'ACIA a repéré d'autres écarts qu'elle espère combler rapidement afin d'arriver à une meilleure représentation dans le RMR de 2012-2013.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Au début de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a mis en œuvre une nouvelle AAP et un nouveau CMR. À ce titre, on ne peut procéder à une analyse des tendances pour cet exercice.

Tableau 2-5a : Sommaire du rendement : Collaboration internationale et ententes techniques

Résultat attendu				
Les intérêts du Canada sont en harmonie avec les règlements internationaux, les normes et les ententes techniques fondés sur la science				
Indicateur de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données**
Nombre de positions adoptées par le Canada relativement aux règles et aux normes clés régissant le commerce des aliments, des animaux, des végétaux et de leurs produits, qui sont efficacement encouragées	10/an	29	Atteint	Confiance modérée

* Pour plus d'information sur la validité et les limites des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA, voir la section 2.1.1.

Tableau 2-5b : Sommaire du rendement : Collaboration internationale et ententes techniques

Résultat attendu				
Les animaux et les végétaux canadiens et leurs produits connexes ont accès aux marchés internationaux				
Indicateur de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Nombre de mesures prises en vue de résoudre les problèmes signalés par le Secrétariat à l'accès aux marchés	5/an	47	Atteint	Confiance modérée

* Pour plus d'information sur la validité et les limites des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA, voir la section 2.1.1.

Tableau 2-5c : Sommaire du rendement : Collaboration internationale et ententes techniques

Résultat attendu				
Collaboration internationale en matière de réglementation afin d'aider l'ACIA à réaliser son mandat				
Indicateur de rendement*	**Objectifs**	**État du rendement**		**Évaluation de la qualité des données***
Nombre d'initiatives de coopération menées à bien	3/an	11	Atteint	Confiance modérée

* Pour plus d'information sur la validité et les limites des données concernant les indicateurs de rendement de l'ACIA, voir la section 2.1.1.

Nota : Le présent rapport ne reprend pas les cinq indicateurs de la section Programme sur la collaboration internationales et les ententes techniques du RPP de 2011-2012. En effet, ces indicateurs évaluaient le rendement de façon trop générale pour contribuer utilement au portrait du rendement stratégique que l'ACIA veut dresser dans ce rapport-ci.

Renseignements supplémentaires

Secrétariat à l'accès aux marchés d'AAC :
www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1257798989228&lang=fra

Analyse du rendement stratégique

Les industries canadiennes opèrent dans un système de commerce multilatéral où le volume et la diversité des échanges de produits alimentaires, végétaux et animaux vont en grandissant. Pour suivre l'évolution du commerce mondial et s'adapter aux nouveaux types de risques qu'il fait naître, au rôle croissant des organismes internationaux dans les activités paracommerciales de même qu'aux relations de plus en plus complexes avec ses partenaires et les autres intervenants nationaux et internationaux, l'ACIA continue de pousser pour l'élaboration de règles et de normes internationales fondées sur des principes scientifiques qui puissent être appliquées au Canada et sur la scène commerciale internationale. C'est d'ailleurs sur cette volonté que repose la participation du Canada aux tribunes multilatérales, et que s'articule sa gestion des relations bilatérales et multilatérales.

Faciliter l'accès aux marchés

Le Canada participe à un contexte commercial extrêmement compétitif et dépend de ses systèmes de gestion des aliments, des animaux et des plantes pour accéder aux marchés. Quand un problème d'accès aux marchés se pose, il est plus facile de le résoudre du fait que l'ACIA entretient la bonne réputation des producteurs canadiens à l'étranger, renforce les relations de travail avec les partenaires fédéraux et les autres intervenants, et gère soigneusement les aspects techniques des dossiers. Par exemple, en 2011-2012, en tant que partenaire du Secrétariat à l'accès aux marchés, l'ACIA a participé activement au règlement de 47 dossiers techniques, dont les suivants :

- En mai 2011, l'Inde a approuvé le certificat de santé modifié du Canada qui a ainsi pu rétablir l'accès pour les exportateurs canadiens de chevaux destinés à la reproduction au marché indien de 3,1 millions de dollars en 2010;
- La reconnaissance par le Canada et l'Union européenne (UE) de l'équivalence des produits biologiques a été officialisée par la publication d'un règlement à cet effet dans le *Journal officiel de l'Union européenne* (UE) du 20 juin 2011, qui établit que le régime canadien de contrôle des produits biologiques équivalait au régime de l'Union européenne. La valeur des exportations est estimée à quelque 46 millions de dollars;
- Le 1er août 2011, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural du Vietnam a officiellement approuvé l'importation de bovins, d'ovins et de caprins canadiens reproducteurs. C'était la première fois qu'un important marché asiatique du bétail ruminant ouvrait ses portes au Canada. L'industrie estime que le marché vietnamien pourrait atteindre une valeur de 50 millions de dollars et maintenant, le Canada peut espérer en obtenir une part;

- L'USDA a publié des procédures d'expédition des ovins et caprins de provenance canadienne qui transitent par les États-Unis par voie aérienne ou terrestre à destination d'un tiers pays. Les petits ruminants qui ne sont pas actuellement admis aux États-Unis peuvent transiter par les aéroports approuvés du pays en vue de leur exportation immédiate vers des pays tiers. En 2002, dernière année d'admission des petits ruminants canadiens aux États-Unis, les exportations vers les autres destinations étaient évaluées à 12 millions de dollars.

LE SAVIEZ-VOUS?

Après les succès remportés par ses spécialistes techniques à Beijing, l'ACIA a élargi sa présence à l'étranger en envoyant un spécialiste des sciences vétérinaires à Moscou pour contribuer à y assouplir l'accès au marché et favoriser la coopération en matière de réglementation. Les spécialistes techniques de l'ACIA en poste à l'étranger entretiennent les relations avec les autorités de leur pays d'accueil à qui ils expliquent les règlements et normes d'inspection du Canada.

Le 4 février 2011, le premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont annoncé le lancement de deux initiatives : *Beyond the Border Initiative (BtB): A Shared Vision for Perimeter Security and Economic Competitiveness* (Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité et de la compétitivité économique à l'intérieur du périmètre) et la création du Conseil États-Unis–Canada de coopération en matière de réglementation (CCR). Par la suite, les responsables de l'ACIA ont commencé à travailler avec les organismes centraux à la mise en œuvre de ces initiatives. Pour ce qui est du CCR, l'ACIA a contribué à la rédaction du mandat du Conseil, du Plan d'action conjoint et des plans de travail de sept initiatives confiées à la direction de l'ACIA et de trois initiatives soutenues par l'Agence. En ce qui concerne l'initiative Par-delà les frontières, l'ACIA s'est engagée avec ses homologues américains à rédiger une description générale des initiatives envisagées lors des consultations du Groupe de travail chargé de l'initiative. Celle-ci a servi de point de départ au Plan d'action frontalier, et débouché sur le lancement de cinq initiatives confiées à la direction de l'ACIA et à trois initiatives soutenues par elle.

L'ACIA a aussi contribué à des séances de consultation, coordonnées par le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), auxquelles ont participé également des intervenants et des ministères fédéraux canadiens et qui ont porté sur les deux initiatives : Par-delà les frontières et le CCR. L'ACIA a également commencé à mettre en œuvre les plans de travail adoptés pour les deux initiatives et à rendre compte régulièrement de ses progrès au BCP et au SCT.

Pour finir, l'ACIA a dirigé la délégation fédérale canadienne auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce chargée de négocier l'élaboration des normes fondées sur des principes scientifiques à inclure dans le cadre réglementaire international. Le Comité s'est surtout intéressé aux mécanismes de prévention des différends (conseils pour les consultations ad hoc) et a soumis diverses propositions pour accélérer la mise en œuvre de l'entente sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (p. ex. le Canada et le Japon ont soumis une proposition conjointe en faveur de la coordination du travail entre les organismes internationaux de normalisation qui a été adoptée).

Le Canada a tenu un atelier dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux sur les déplacements internationaux des grains. L'atelier a donné la possibilité aux participants de 20 pays d'échanger de l'information et de cerner les problèmes que posent les déplacements internationaux des grains. L'information recueillie servira de point de départ à l'élaboration d'une norme sur les pratiques exemplaires dans les déplacements internationaux des grains.

L'ACIA a représenté le Canada à la Session générale de l'Assemblée mondiale des délégués de l'Organisation mondiale de la santé animale pour y adopter des résolutions :

- afin de guider l'administration et le programme de travail à venir de l'organisation;
- prévoyant des amendements au Code sanitaire pour les animaux aquatiques, au Code sanitaire pour les animaux terrestres et aux manuels des tests de diagnostic et des vaccins pour ces deux groupes.

Risques et enjeux émergents

Un grand nombre et une grande variété de questions nouvelles se posent qui relèvent du mandat de l'ACIA. Elles sont attribuables, entre autres, à l'intensification des mouvements internationaux des marchandises, aux nouvelles technologies et aux demandes changeantes des consommateurs. L'ACIA, en collaboration avec d'autres ministères, participe de plus en plus activement à l'élaboration de positions de principe, de stratégies et de réglementations en réponse au large éventail de questions nouvelles qui émergent. Par exemple, dans une de ses démarches pour résoudre certaines questions de commerce bilatéral et harmoniser sa façon de réagir à certaines maladies, l'ACIA a participé à des discussions qui ont mené à l'élaboration de nouvelles conditions pour répondre au virus de Schmallenberg. Ce virus, transmis par des insectes, circule actuellement en Europe et semble causer un ensemble d'effets nuisibles sur la santé de ruminants, dont des excès de fièvre, la diarrhée, une réduction de la production laitière et des malformations congénitales.

- L'ACIA a en outre intensifié ses échanges dans le domaine de la réglementation pour assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des plantes en continuant de participer à des comités et de travailler avec des organismes de réglementation canadiens et étrangers tels que :
  - le Comité conjoint sur la salubrité alimentaire (CCSA) du FDA – ACIA-SC;
  - le Comité mixte de gestion Canada–Union européenne (UE);
  - l'administration générale chinoise de la surveillance de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine.

L'ACIA a aussi créé de nouveaux comités et des groupes de travail techniques de haut niveau pour échanger de l'information sur des projets de renforcement de la salubrité des aliments et pour découvrir des pratiques exemplaires, dont celles qui ciblent la gestion des risques d'importations. Par exemple, l'ACIA a créé un nouveau comité de haut niveau avec la Russie qui se consacrera aux exigences sanitaires touchant les produits animaux. Le Comité est une tribune où l'ACIA pourra renforcer ses relations avec ses homologues de la réglementation en Russie tout en travaillant à la résolution de certains dossiers commerciaux.

Leçons apprises

En 2011-2012, ses partenaires commerciaux dans certains marchés d'exportation ont informé l'ACIA que de faux certificats d'exportation imitant les certificats canadiens officiels circulaient et menaçaient donc l'accès à certains marchés. Consciente de cette faiblesse du système canadien et du risque de perdre l'accès à certains marchés clés pour les exportateurs du Canada, l'ACIA a mis en œuvre une stratégie et pris d'autres mesures pour renforcer l'intégrité de ses certificats d'exportation de viande, afin de prévenir l'imitation des certificats d'exportation canadiens. En conséquence, non seulement existe-t-il maintenant un système de validation des certificats de l'ACIA par les autorités publiques de certains pays cruciaux, où les faux ont été trouvés, mais l'ACIA a commencé à appliquer le même système pour d'autres types de marchandises afin d'éviter que le même problème ne se pose à l'avenir.

2.2.1.5 Services internes

Les Services internes offrent des services de soutien solides, durables et abordables qui viennent appuyer les responsabilités de l'ACIA et les résultats stratégiques qu'elle cible. Les services et les opérations internes servent à garantir que l'ACIA dispose de ressources suffisantes pour bien fonctionner et à répondre aux questions que posent l'administration générale et la gestion des ressources humaines et immobilières.

Les activités prévues du Programme des Services internes servent les priorités *Mettre l'accent sur les ressources humaines*, *Mettre l'accent sur la gestion* et *Renforcer l'orientation stratégique, la mesure du rendement et la transparence*. Elles aident aussi à atténuer les risques stratégiques suivants :

- Information à l'appui du processus décisionnel et le processus décisionnel lui-même
- Coordination interne
- Ressources humaines

Ressources financières pour 2011–2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
132,3	152,1	149,7
* Exclut le montant attribué à Services partagés Canada. Voir la section 2.3 pour plus de renseignements.		

Ressources humaines pour 2011–2012 (ETP)

Prévues	Réelles	Écart
1 041	974	(67)

Analyse des écarts

Avec le renouvellement de l'AAP en 2011-2012, l'ACIA s'est efforcée d'établir une meilleure correspondance entre ses autorisations et ses ETP d'une part et les nouvelles activités de programmes d'autre part. Depuis cet exercice d'examen initial et des analyses plus poussées, l'ACIA a repéré d'autres écarts qu'elle espère combler rapidement afin d'arriver à une meilleure représentation dans le RMR de 2012-2013.

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Au début de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a mis en œuvre une nouvelle AAP et un nouveau CMR. À ce titre, on ne peut procéder à une analyse des tendances pour cet exercice.

Bâtir une fondation plus solide pour renforcer la mise en œuvre des programmes

Pour renforcer son orientation stratégique, la haute direction de l'ACIA a continué d'améliorer son processus décisionnel et sa capacité de réaliser ses programmes en mettant sur pied sa structure de comités horizontale. Plus précisément, en 2011-2012, l'ACIA a repensé la structure de ses secteurs d'activité pour mieux soutenir le processus décisionnel de la haute direction. Les trois comités des secteurs d'activité qui en ont résulté comptent généralement dans leur composition des directeurs exécutifs qui en assurent la direction et sont structurés en fonction des principaux volets d'activité de l'ACIA : la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. L'exercice de révision a aussi débouché sur la création d'un comité de coordination international. Ce comité améliore l'intégration et la coordination des dossiers internationaux des trois secteurs d'activité centraux et comprend des membres du Secrétariat à l'accès aux marchés d'AAC. La nouvelle structure permet des communications plus transparentes et renforce la capacité de la haute direction de surveiller la mise en œuvre des décisions stratégiques. Elle facilite aussi le renforcement et l'intégration des fonctions de planification et de rapport, et la gestion systématique des exercices d'établissement des priorités et des rapports sur le rendement.

Le rapport de vérification interne de 2010-2011 sur la protection des plantes et la biosécurité indiquait que la haute direction ne disposait pas d'une information sur le rendement suffisamment fiable, à jour et utile pour l'aider à avoir une vue d'ensemble des travaux menés par l'ACIA en fonction des objectifs et priorités des programmes des végétaux. En guise de réponse, l'ACIA a procédé cette année au renforcement de ses fonctions de rapport et de surveillance du rendement. Cela s'est fait par la mise en œuvre d'une nouvelle architecture des activités de programmes (AAP), d'un nouveau cadre de mesure du rendement (CMR) et d'une nouvelle structure de codage financier entrée en vigueur le 1er avril 2011. Ces nouvelles structures permettront à l'ACIA de rendre compte plus efficacement de son rendement et de ses progrès, car l'AAP, le CMR et les codes de suivi financier correspondent maintenant davantage aux diverses fonctions de l'Agence.

- La solution de production de rapports sur la gestion du rendement (PRGR), projet en plusieurs étapes dont l'objet est d'intégrer et d'automatiser les besoins des fonctions de gestion et de production de rapport pour les indicateurs du CMR, a permis d'automatiser complètement 16 indicateurs du CMR, de même que 8 indicateurs de la mise en œuvre des programmes et 4 sous-indicateurs connexes. Les rapports automatisés sur ces indicateurs et ceux de la mise en œuvre des programmes assureront une plus grande efficacité en plus de permettre un accès facile à l'information sur le rendement, ce qui renforcera la fiabilité des rapports et garantira une plus grande efficacité des programmes.

En 2011-2012, le Comité consultatif des projets spéciaux et multi-projets a redéfini l'étendue et le budget du projet PRGR dont il a aussi avancé d'une année, au 31 mars 2012, la date d'achèvement. Dans la foulée des efforts menés par l'ACIA pour intégrer ses

diverses fonctions de GI, de mesure du rendement et de rapport pour les regrouper sous une seule stratégie et un seul plan directeur, le Comité consultatif a demandé aux responsables du projet PRGR de terminer l'automatisation des 16 indicateurs prêts et d'arrêter là. Plus tard, quand l'ACIA sera plus avancée dans l'élaboration de son approche globale de la gestion de l'information sur le rendement et des rapports connexes, elle réévaluera l'infrastructure et les avantages de la PRGR.

L'ACIA a aussi continué de travailler à l'élaboration de son Plan stratégique à long terme (PSLT). Pour ce faire, elle a défini sa vision, cerné ses secteurs d'intérêt principaux, précisé ses stratégies et objectifs centraux, pour arriver en fin de compte à un cadre stratégique général. En attendant l'achèvement du PSLT, l'ACIA s'appuie sur son programme de changement, soutenu par son profil de risque, pour arriver à un niveau équivalent de soutien de l'orientation stratégique dans l'établissement des priorités et la planification des activités.

Renforcer l'attention portée au service pour améliorer les résultats pour les parties réglementées et les consommateurs

En 2011-2012, l'ACIA a lancé plusieurs initiatives afin de renforcer sa transparence, de s'engager davantage à l'égard des intervenants et d'être plus responsable. Le 27 février 2012, le ministre de l'AAC a annoncé que l'ACIA avait préparé un document intitulé *Énoncé des droits et des services à l'intention des producteurs, des consommateurs et des autres intervenants* ainsi que six guides sur l'inspection. L'énoncé et les guides sont des outils importants dont les intervenants peuvent se servir dans leurs interactions avec l'Agence. Ils décrivent ce que l'ACIA fait, quelles sont ses normes de service et ce que les intervenants peuvent attendre de l'Agence. L'objet de cet énoncé et des guides est de continuer à renforcer la transparence et la communication avec les intervenants et le public.

En outre, dans un effort pour améliorer ses communications avec les intervenants, l'ACIA a trouvé un moyen de permettre à ses partenaires externes de déposer des plaintes sur la qualité du service, les erreurs administratives et les décisions réglementaires, et de faire appel de manière plus transparente. Tous ces efforts, auxquels se sont ajoutés l'énoncé et les guides (décrits ci-dessus), ont mené à la création d'un bureau des plaintes et des appels le 2 avril 2012.

L'ACIA lance aussi sa stratégie de communication pour le Web. Une fois celle-ci mise en œuvre, le site Web de l'ACIA assurera aux Canadiens un accès facile aux services et aux informations importantes, selon une présentation qui répondra aux désirs et aux attentes des Canadiens. L'ACIA a également adopté un système de gestion du contenu Web (SGCW) qui renforce le processus de publication sur le Web, réduit les risques d'erreur et permet une plus grande uniformité dans la structure des pages Web de l'Agence.

L'ACIA a continué d'améliorer son processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP). Elle poursuit son travail d'élaboration et d'adoption de nouveaux mécanismes pour permettre une plus grande surveillance, coordination, responsabilité et transparence dans ce domaine.

Après une évaluation et une vérification interne de sa capacité et de son infrastructure de GI-TI, l'ACIA a conçu son plan de campagne. Ce plan stratégique s'articule autour d'objectifs précis qui guideront le programme de GI-TI au cours des trois à cinq prochaines années. Il fait le pont entre la capacité de GI-TI de l'Agence et ses objectifs stratégiques et résultats ciblés, et fournit le cadre qui permettra de soutenir la capacité actuelle et future. Le plan de campagne de GI-TI propose aussi un modèle de service de GI-TI logique qui appuiera l'Agence en définissant ses services en fonction de quatre volets : la gestion de l'information et la collaboration (GIC), l'amélioration de l'infrastructure de technologie de l'information (AITI), la création d'un environnement de l'information intégré (CEII) et la modernisation des applications. Le service de GI-TI a élaboré ce plan en collaboration avec les comités horizontaux de l'ACIA et espère ainsi aider l'Agence à investir dans les domaines qui permettront aux inspecteurs et aux scientifiques de tirer partie des technologies dans leur travail au quotidien, tout en préservant les ressources alimentaires, animales et végétales du Canada.

L'ACIA continue de travailler à l'évaluation de ses risques pour la sécurité avec son Plan de sécurité. Elle met donc en œuvre les activités indiquées dans son plan tout en continuant de surveiller les mécanismes de contrôle déjà établis. Selon le plan, elle soumettra à sa haute direction à la fin de chaque exercice les résultats de ses mesures et contrôles et des rapports faisant état de l'évolution de son travail dans ce domaine.

L'ACIA s'est occupée de la gestion de son personnel en continuant de donner son soutien à ses cadres de direction, à ses gestionnaires et à sa relève. Pour ce faire, elle a travaillé entre autres avec le Comité des cadres de direction, la Communauté nationale des gestionnaires (CNG) et Synapse (réseaux des jeunes de l'ACIA). Ces réseaux jouent un rôle fondamental dans le perfectionnement des compétences en gestion et en leadership, en plus d'offrir entre autres aux participants des possibilités d'apprentissage individualisées, d'assister à des ateliers de formation et autres à l'heure des repas, de bénéficier d'activités de jumelage-observation.

LE SAVIEZ-VOUS?

Services partagés Canada a été créé le 4 août 2011 pour regrouper et rationaliser les ressources et le personnel affectés aux services de courriel, aux centres de données et aux réseaux, ainsi qu'aux services internes connexes de 44 ministères et organismes de l'administration fédérale.

Services partagés Canada soutiendra tous les ministères et organismes, dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), avec ses services d'infrastructure pour la prestation de services de courriel, de centres de données et de réseaux. Les clients de l'ACIA continueront de recevoir le haut niveau de service qu'ils ont déjà l'habitude de recevoir.

- L'ACIA s'est efforcée de bâtir une main-d'œuvre bien formée et capable de s'adapter, qui suive l'évolution du domaine de plus en plus complexe. Parmi les chantiers importants auxquels elle a travaillé dans ce domaine figurent les suivants :
  - Elle a donné des cours de rafraîchissement des connaissances à plus de 430 inspecteurs afin qu'ils aient les compétences nécessaires pour le modèle d'inspection modernisé;
  - Elle a donné un cours de base sur la supervision (auquel plus de 400 superviseurs ont participé) dont l'objet était de développer les compétences de base en leadership des superviseurs actuels et à venir;
  - Elle a offert une formation sur les langues officielles à temps partiel qui comprenait 5 heures de formation pendant les heures de travail et 5 heures de pratique pendant les temps de loisir des employés. Plusieurs employés ont réussi leur examen linguistique à un niveau plus avancé et cela avec plusieurs mois d'avance.
- L'ACIA a amélioré sa planification et l'établissement de ses priorités de formation technique à l'aide du Programme d'identification des inspecteurs et des marchandises et du calendrier des 14 programmes d'inspection. Avec ces deux outils, les planificateurs de l'ACIA ont pu établir la correspondance entre les activités de formation et le calendrier d'inspection, et planifier la formation supplémentaire à aller chercher pour bien répondre aux besoins de chaque programme.

  En 2011-2012, l'ACIA a créé une politique et un cadre patronaux-syndicaux intégrés. Cet exercice a permis à l'ACIA et aux syndicats d'établir entre eux une meilleure communication, de renforcer leurs relations et d'arriver à bâtir un milieu de travail plus sain et plus productif.
- Un comité directeur national mixte sur la transition en matière d'emploi a été formé pendant l'hiver de 2011 pour répondre aux préoccupations et questions soulevées par la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit (PARD) et mieux préparer les aménagements à venir de la main-d'œuvre. En outre, une boîte aux lettres nationale sur la transition en matière d'emploi a été créée pour traiter des questions et préoccupations soulevées par la mise en œuvre du PARD à l'intention des employés et des représentants syndicaux. De plus, l'ACIA a lancé une page sur son site intranet, le « Coin du président », afin d'améliorer la communication entre le président, la haute direction et le personnel de l'ensemble du pays.

  Pour poursuivre le travail amorcé avec l'établissement d'un bureau de gestion des projets de l'organisation (BGPO) en 2010, l'ACIA a continué de renforcer sa capacité de gestion des projets. Cela comprend le lancement d'un cadre de gestion des projets et la préparation d'un manuel et de guides de gestion, d'évaluation et de rapport correspondants. En adoptant ce cadre et les guides, l'ACIA a renforcé sa supervision et sa gestion qu'elle a rendue plus rigoureuse et a amélioré la mise en œuvre ainsi que les résultats de ses projets.

2.3 Répercussions sur les ressources financières et humaines en raison de l'établissement de Services partagés Canada

Ressources financières pour 2011–2012 (en millions de dollars)		
	Dépenses prévues	**Autorisations totales***
Transfert net à Services partagés Canada (SPC) après le décret **	0	7,1
Ressources humaines pour 2011–2012 (ETP)		
	Prévues	**Réelles**
Attribuées à SPC	0	16

* (1) En vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des décrets C.P. 2011-0881, C.P. 2011-0877 et C.P. 2011-1297, ce montant est réputé avoir été affecté à Services partagés Canada, ce qui a pour incidence de réduire d'autant le montant du crédit à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

** Le montant total des autorisations, tel qu'indiqué dans le tableau des Ressources humaines pour 2011-2012 (et dans les autres tableaux pertinents), qui figure dans la section « Sommaire du rendement », correspond au montant net de tout transfert à SPC. Le montant des dépenses réelles ne comprend pas les dépenses engagées pour le compte de SPC à compter de la date du décret.

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 Principales données financières

3.1.1 Faits saillants financiers

Les principales données financières présentées dans le Rapport sur le rendement de l'ACIA visent à fournir une vue d'ensemble de la situation financière et des résultats. Les états financiers sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux instructions de fin d'exercice du Bureau du contrôleur général, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. L'Agence canadienne d'inspection des aliments est vérifiée chaque année depuis sa création et a toujours reçu une opinion sans réserve de la part du bureau du vérificateur général du Canada.

Les faits saillants pour 2011-2012 sont l'application de la nouvelle norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor, les dépenses de Services partagés Canada enregistrées comme services reçus gratuitement, l'enregistrement d'un passif pour le réaménagement des effectifs, le changement dans le traitement comptable des revenus non disponibles à dépenser de l'Agence, le changement dans l'architecture des programmes et l'inclusion des résultats prévus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence.

(en milliers de dollars)

État sommaire de la situation financière Au 31 mars	**% Variation**	**2012**	**2011**
Total des passifs nets	5,50 %	233 510	221 338
Total des actifs financiers nets	-34,54 %	53 605	81 890
Dette nette de l'Agence	29,01 %	179 905	139 448
Total des actifs non financiers	-12,06 %	206 767	235 115
Situation financière nette de l'Agence	-71,92 %	**26 862**	**95 667**

(en milliers de dollars)

État sommaire des résultats et de la situation financière nette de l'Agence Exercice terminé le 31 mars	**% Variation**	**2012**	**2011**
Total des charges	5,42 %	884 525	839 040
Total des revenus	2,71 %	57 560	56 041
Coût de fonctionnement net	5,62 %	826 965	782 999
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		68 805	(10 777)
Situation financière nette de l'Agence – début de l'exercice	-12,70 %	95 667	84 890
Situation financière nette de l'Agence	-71,92 %	**26 862**	**95 667**

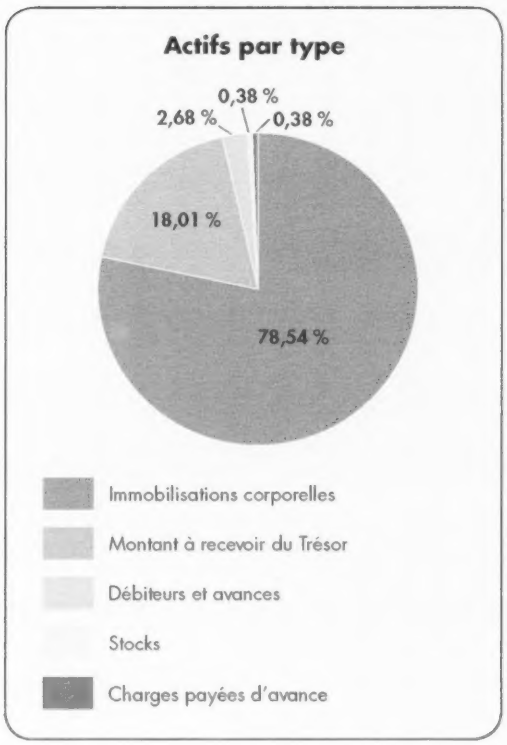

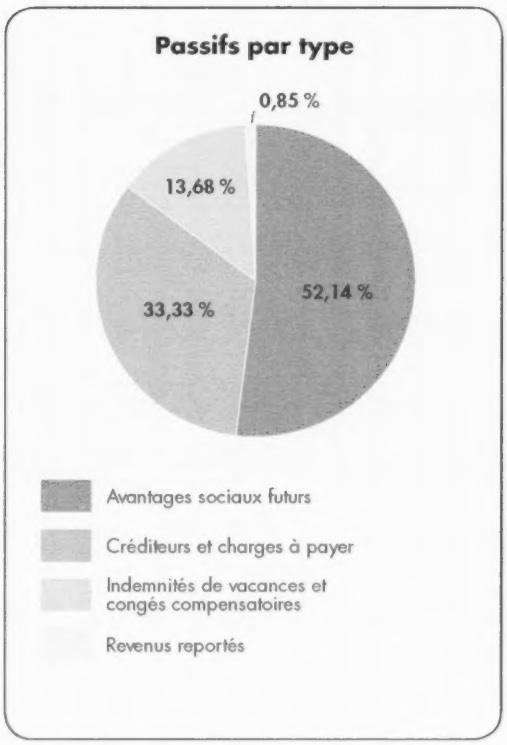

Le total des actifs financiers nets se chiffrait à 54 millions de dollars représentant une diminution de 28 millions de dollars (35%), ce qui est en majorité le résultat d'une diminution au montant à recevoir du Trésor (28 millions de dollars) dues aux restrictions budgétaires de 2012. Les actifs non financiers ont aussi diminués de 28 millions de dollars (12%) passant de 235 millions de dollars à 207 millions de dollars. Ceci résulte d'une diminution de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles puisque l'amortissement était plus significatif que les nouvelles acquisitions de 2012. Les immobilisations corporelles forment la majorité des actifs, soit 205 millions de dollars (79%). Le montant à recevoir du Trésor représente 47 millions de dollars, soit 18% du total des actifs, tandis que les débiteurs et avances représentent seulement 3%. Les stocks et charges payées d'avance composent moins de 1% du total des actifs.

Le total des passifs nets se chiffrait à 234 millions de dollars à la fin de 2011-2012, une augmentation de 13 millions de dollars (6%) par rapport aux passifs nets de 221 millions de dollars à l'exercice précédent. Cet écart de 13 millions de dollars est majoritairement attribuable à l'augmentation des indemnités de départ (16 millions de dollars) en raison d'un plus haut taux fournis par le Bureau de l'actuaire en chef. Les avantages sociaux futurs représentent 52% du total des passifs nets, soit 122 millions de dollars, contre 33% (78 millions de dollars) pour les créditeurs et charges à payer. Les indemnités de vacances et congés compensatoires représentent 32 millions de dollars (14%) tandis que les revenus reportés composent moins de 1% du total des passifs nets.

Charges par activités de programme

Revenus par activités du programme

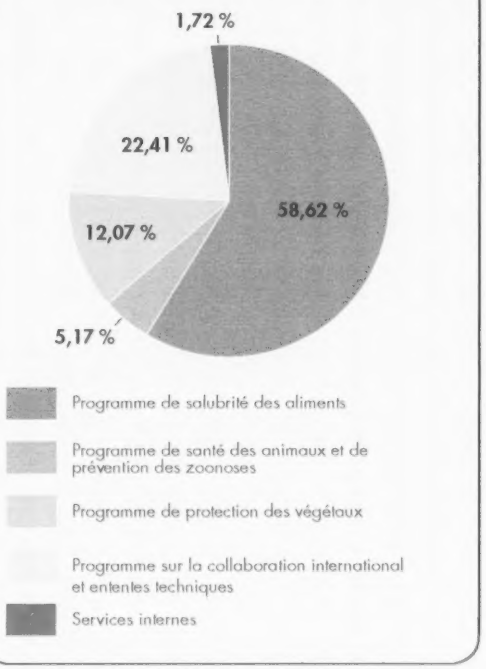

Le total des charges de l'Agence totalise 885 millions de dollars en 2011-2012, une augmentation de 46 millions de dollars (5%) par rapport au dernier exercice. Cette variance vient des coûts enregistrés pour le réaménagement des effectifs due au plan d'action pour la réduction du déficit (23 millions de dollars), de l'augmentation de la charge pour les indemnités de départ (12 millions de dollars), de l'augmentation de l'amortissement (6 millions de dollars) et d'une augmentation des montants enregistrés pour les services reçus gratuitement, non incluant les charges à Services partagés Canada (9 millions de dollars). La majorité des charges, soit 403 millions de dollars (46%), ont été pour le programme de salubrité des aliments. Les charges pour le programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses ainsi que les services internes forment chacun 19% du total des charges, tandis que le programme de protection des végétaux représente 12% à 104 millions de dollars. Environ 5% de toutes les charges sont liées au programme sur la collaboration international et ententes techniques.

Le total des revenus de l'Agence s'établit à 58 millions de dollars en 2011-2012. Les revenus sont restés assez constants avec les revenus de 2010-2011 avec une augmentation légère de 2 millions de dollars (3%). Les frais d'inspection forment la plus grande portion des revenus avec 43 millions de dollars représentant 74% de tous les revenus. Plus de la moitié des revenus sont provenus du programme de salubrité des aliments tandis que le programme sur la collaboration international et ententes techniques représente 22% des revenus totaux pour 13 millions de dollars. Le programme de protection des végétaux représente 12 % de tous les revenus et le programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses compose environ 5% des revenus. Moins de 2% du total des revenus proviennent des services internes.

Comparaison entre l'information financière prospective et les résultats réels

L'ACIA a rapporté des résultats prospectifs pour l'année financière 2012 dans ses états financiers. Ces montants viennent de l'état des résultats prospectifs de 2011-2012.

Les dépenses totales prévues étaient de 817 millions de dollars comparativement aux résultats réels de 885 millions de dollars pour une variance de 68 millions de dollars. Cette variance est expliquée par une différence (19 millions de dollars) entre l'appropriation disponible prévue (719 millions de dollars) et l'appropriation actuellement utilisée (738 millions de dollars). Cette différence est principalement expliquée par 8 millions de dollars de plus en crédits pour dépenses en capital que prévus, 3 millions de dollars de plus en contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux et 5 millions de dollars de plus en paiements d'indemnités que prévus. Étant donné la nature des paiements d'indemnités de l'Agence, les montants prévisionnels sont établis automatiquement à 1,5 millions de dollars. De plus, suite à l'annonce du Gouvernement par rapport au plan de réduction du déficit, l'Agence a enregistrée un passif de 23 millions de dollars pour les coûts associés au réaménagement des effectifs. L'amortissement a également été plus important que prévu (38 millions de dollars contre 29 millions de dollars estimés). Cette différence de 9 millions de dollars est expliquée par une augmentation significative de la mise en production de divers actifs en construction durant les années financières 2011 et 2012, ce qui augmenta l'amortissement de façon significatif en 2012. Une partie de la variance totale est également expliquée (14 millions de dollars) par la révision de la provision pour avantages sociaux futurs résultant de l'ajustement apporté aux taux utilisés dans le calcul de ce passif.

Les frais d'inspection de l'Agence ont augmentés suite aux renforcements relatifs à l'intégralité des revenus résultant dans une différence de 5 millions de dollars observée entre les résultats prévus originalement et les revenus actuels pour 2012.

3.1.2 Opinion du vérificateur général sur les états financiers et les états financiers vérifiés

Vérificateur général du Canada
Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et l'état des résultats et de la situation financière nette de l'agence, l'état de la variation de la dette nette de l'agence et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

.../2

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour le vérificateur général du Canada,

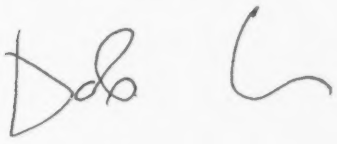

Dale Shier, CA
directeur principal

Le 21 septembre 2012
Ottawa, Canada

États financiers

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Exercice terminé le 31 mars 2012

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 et de tous renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dan le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évalutation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2012 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

Le Comité de vérification ministériel est responsable de fournir le président avec des conseils indépendants et objectifs ainsi qu'une direction relativement à la pertinence des mécanismes de contrôle et des processus de responsabilisation de l'Agence.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

Le Comité de vérification ministériel fournit ce support avec une surveillance des principaux secteurs de contrôle et de responsabilisation de l'Agence, incluant valeurs et éthique, gestion des risques, cadre de contrôle de la gestion, fonctions de la vérification interne et rapport sur la responsabilisation.

Les états financiers de l'Agence ont fait l'objet d'une vérification par le vérificateur général du Canada, le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers et de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes du ministère en matière de rapports financiers.

Le président,

George Da Pont

Le vice-président, Direction générale de la gestion intégrée

Peter Everson

Ottawa, Canada
Le 21 septembre 2012

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la situation financière

au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2012	2011 Redressé (note 2)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	78 125 $	81 653 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	31 593	31 407
Revenus reportés	2 024	2 242
Avantages sociaux futurs (note 6 (b))	121 773	106 036
Total des passifs bruts	233 515	221 338
Revenus reportés détenus pour le compte du gouvernement	(5)	-
Total des passifs nets	**233 510**	**221 338**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	46 524	73 809
Débiteurs et avances (note 7)	8 062	8 927
Total des actifs financiers bruts	54 586	82 736
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement (note 7)	(981)	(846)
Total des actifs financiers nets	**53 605**	**81 890**
Dette nette de l'Agence	**179 905**	**139 448**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 161	1 168
Stock	1 048	1 013
Immobilisations corporelles (note 8)	204 558	232 934
Total des actifs non financiers	206 767	235 115
Situation financière nette de l'Agence	**26 862 $**	**95 667 $**

Passif éventuel (note 9)
Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le président,

George Da Pont

Le vice-président, Direction générale de la gestion intégrée

Peter Everson

Ottawa, Canada
Le 21 septembre 2012

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des résultats et de la situation financière nette de l'Agence

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2012 Résultats prévus	2012	2011 Redressé (note 2)
Charges			
Programme de salubrité des aliments	370 294 $	402 503 $	384 455 $
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	149 686	170 987	167 285
Programme de protection des végétaux	96 714	103 993	97 967
Programme sur la collaboration international et ententes techniques	50 231	42 965	39 362
Services internes	149 662	164 080	149 974
Charges engagées pour le compte du gouvernement	-	(3)	(3)
Total des charges	816 587	884 525	839 040
Revenus			
Frais d'inspection	37 492	43 088	40 625
Enregistements, permis, certificats	9 433	8 478	9 027
Droits et services divers	3 726	3 959	4 405
Droits de permis d'établissement	1 724	1 888	1 788
Sanctions administratives pécuniaires	537	837	501
Classement	203	211	200
Intérêts	46	44	24
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(583)	(945)	(529)
Total des revenus	52 578	57 560	56 041
Coût de fonctionnement net	**764 009**	**826 965**	**782 999**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		705 399	715 867
Variations des montants à recevoir du Trésor		(27 285)	5 582
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		82 764	65 821
Actifs financés par d'autres ministères		138	303
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères (note 12)		(2 856)	6 203
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		68 805	(10 777)
Situation financière nette de l'Agence - début de l'exercice		95 667	84 890
Situation financière nette de l'Agence - fin de l'exercice		**26 862 $**	**95 667 $**

Information sectorielle (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la variation de la dette nette de l'Agence

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Coût de fonctionnement net arpès le financement du gouvernement et les transferts	**68 805 $**	**(10 777) $**
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 277	50 065
Amortissement des immobilisations corporelles	(37 640)	(31 550)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(119)	(218)
Perte net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(113)	(543)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	47	818
Transfert entre actifs de faible valeur	-	(87)
Immobilisations corporelles financées par d'autres ministères	91	200
Transfert d'immobilisations corporelles entre ministère (note 12)	(4 919)	6 203
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(28 376)	24 888
Variation due aux stocks	35	(158)
Variation due aux charges payées d'avance	(7)	706
Augmentation nette de la dette nette de l'Agence	**40 457**	**14 659**
Dette nette de l'Agence - début de l'exercice	139 448	124 789
Dette nette de l'Agence - fin de l'exercice	**179 905 $**	**139 448 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2012	2011 Redressé (note 2)
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant pour:		
Frais, permis et certificats	(60 240) $	(56 864) $
Encaisse versée pour:		
Salaires et avantages sociaux	611 756	581 369
Fonctionnement et entretien	137 415	136 677
Paiements de transfert	3 086	5 096
Revenus perçus pour le compte du gouvernement	(776)	(258)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	691 241	666 020
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 277	50 065
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(119)	(218)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	14 158	49 847
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**705,399 $**	**715,867 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (« l'Agence ») a été créée le 1er avril 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La *Loi* regroupe sous une seule agence tous les services fédéraux d'inspection des aliments et du poisson et d'autres activités fédérales en matière de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'Agence est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques;* elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le mandat de l'Agence consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'inspection fédéral et des services connexes aux aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux. Les objectifs de l'Agence sont de contribuer à un approvisionnement sécuritaire en aliments et à une information exacte sur les produits, de contribuer au maintien de la santé des animaux et de la protection des végétaux et de faciliter le commerce des aliments, des animaux et des végétaux ainsi que de leurs produits.

Afin de réaliser son mandat, l'Agence effectue les 4 activités suivantes supportées par les services internes:

a) Programme de salubrité des aliments : Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

b) Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses : Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales.

En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

c) Programme de protection des végétaux : Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire une certaine confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux, des systèmes de production de végétaux et des produits végétaux, tout en contribuant à la protection des végétaux du Canada.

d) Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques : Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation international permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux végétaux, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

e) Services internes : Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation.

Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des voyages et autres services administratifs.

L'Agence est chargée d'assurer et de contrôler l'application des lois suivantes : Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, Loi sur les produits agricoles au Canada, Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Loi relative aux aliments du bétail, Loi sur les engrais, Loi sur l'inspection du poisson, Loi sur la santé des animaux,

Loi sur l'inspection des viandes, Loi sur la protection des obtentions végétales, Loi sur la protection des végétaux et Loi sur les semences.

De plus, l'Agence est responsable de l'application de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et de la Loi sur les aliments et drogues en ce qui a trait aux aliments, à l'exception des dispositions qui portent sur la santé du public, la sécurité ou la nutrition.

Les dépenses de fonctionnement et en capital sont financées par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les paiements d'indemnités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et les avantages sociaux sont autorisés au moyen d'autorisations législatives distinctes. Les revenus que génère la conduite des activités de l'Agence sont déposés au Trésor et l'Agence peut les utiliser.

2. Modification comptable

En 2011, des modifications ont été apportées à la *Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2012 et les exercices ultérieurs. Les changements principaux aux états financiers de l'Agence sont décrits ci-dessous. Ces modifications ont été appliquées sur une base rétroactive et les informations comparatives pour 2010-2011 ont été redressées.

La dette nette (représentant les passifs moins les actifs financiers) est maintenant présentée dans l'état de la situation financière. Pour accompagner ce changement, l'Agence présente maintenant un état de la variation de la dette nette et ne présente plus un état de l'avoir du Canada.

Les revenus et les comptes débiteurs connexes sont maintenant présentés avec déduction faite des montants de revenus non disponibles à dépenser à nouveau dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence et dans l'état de la situation financière.

Ce changement a eu pour incidence d'augmenter le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts de 945 000 $ en 2012 (529 000 $ en 2011) et de diminuer le total des actifs financiers de 981 000 $ en 2012 (846 000 $ en 2011).

Le financement du gouvernement et les transferts, ainsi que le crédit lié aux services fournis gratuitement par d'autres ministères, sont maintenant constatés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence sous le " coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts". Par le passé, l'Agence constatait ces transactions directement dans l'état de l'avoir du Canada. Ce changement eu pour incidence de réduire le coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts qui se chiffrait à 758 160 000 $ en 2012 (793 776 000 $ en 2011).

(en milliers de dollars)	2011 Avant ajustement	Effet de la modification	2011 Redressé
État de la situation financière:			
Actifs financiers	83 904 $	(1 168) $	82 736 $
Actifs détenus pour le compte du gouvernement	-	(846)	(846)
Situation financière de l'Agence	96 513	(846)	95 667
État des résultats et de la situation financière nette de l'Agence:			
Revenus	56 570	(529)	56 041
Charges	839 043	(3)	839 040
Encaisse nette fournie par le gouvernement	715 631	236	715 867

3. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

L'Agence est principalement financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2011-2012*.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Agence et le moment où elle est traitée par le Trésor.

Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Revenus

Les revenus générés par les frais exigés, les permis et les certificats sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Les fonds reçus de tiers à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus détenus pour le compte du gouvernement qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Ces revenus sont présentés par une réduction aux revenus de l'Agence. Bien que l'on s'attend à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« Régime »), un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence cotisent tous deux à l'égard du Régime.

Les cotisations versées par l'Agence sont passées en charge de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent la totalité de son obligation en matière de

prestations de retraite. En vertu des dispositions législatives actuelles, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime.

(ii) Indemnités de départ :

Les employés éligibles sont en droit de toucher une indemnité de départ, tel que prévu dans leur contrat de travail et conditions d'emploi. Le coût de ces avantages est passé en charges au fur et à mesure que les employés accomplissent les services nécessaires à leur obtention.

L'obligation au titre des avantages gagnés par les employés est déterminée en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle du passif au titre d'indemnités de départ au niveau de l'Agence utilisant des taux spécifiques donné à l'Agence par le Bureau de l'actuaire en chef.

(iii) Autres régimes d'avantages sociaux futurs :

Le gouvernement du Canada parraine une variété d'autres régimes d'avantages sociaux futurs pour lesquels les employés et anciens employés peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi ou encore suite à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes disponibles aux employés de l'Agence.

L'Agence ne finance pas ces régimes puisqu'ils sont sous la responsabilité financière du gouvernement du Canada, mais elle comptabilise néanmoins sa quote-part des indemnités versées à titre de services fournis gratuitement par d'autres ministères. L'Agence ne comptabilise aucune somme dans ses états financiers pour le passif actuariel de ces programmes ni pour l'augmentation annuelle de ce passif.

g) Créances et avances

Les créances et les avances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

i) Stocks

Les stocks se composent de matériel de laboratoire, de fournitures diverses et de bétail conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	20-30 ans
Machinerie et matériel	5-20 ans
Matériel informatique et logiciels	3-10 ans
Véhicules	7-10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

4. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence et l'état de la situation financière nette de l'Agence d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Coût de fonctionnement net avant le financement du Gouvernement et les transferts	826 965 $	782 999 $
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Services reçus gratuitement d'autres ministères	(82 764)	(65 821)
Amortissement des immobilisations corporelles	(37 640)	(31 550)
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	56 570	-
Créances et passifs transférés à Services partagés Canada	(2 063)	-
Mauvaises créances	(113)	(193)
Variation nette dans les besoins futurs de financement	(37 304)	(13 576)
Actifs de faible valeur financés par d'autres ministères	(47)	(103)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(113)	(543)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	47	818
Transfert entre actifs de faible valeur	-	(87)
	(103 427)	(111 055)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 277	50 065
Produit provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(119)	(218)
	14 158	49 847
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	737 696$	721 791 $

b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement	617 231 $	617 777 $
Crédit 25 - Dépenses en capital	29 209	44 971
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	58 835	-
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux et paiements d'indemnités	89 100	88 020
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(3 202)	(145)
Autorisations annulées - fonctionnement	(38 024)	(25 061)
Autorisations annulées – capital	(15 453)	(3 771)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	737 696 $	721 791 $

5. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Créditeurs – autre ministères et organismes (AMG)	6 071$	19 817 $
Créditeurs – parties externes	30 855	47 891
Total des créditeurs	36 926	67 708
Charges à payer	41 199	13 945
Total	78 125 $	81 653 $

Dans son Plan d'action économique 2012, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. En conséquence, l'Agence a comptabilisé au 31 mars 2012 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi d'un montant de 22 692 277 $ dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique, un plan à plusieurs employeurs, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations à l'égard du coût du régime. En 2011-2012, les cotisations de l'Agence s'élèvent à 61 137 000 $ (2011 – 59 151 000 $), soit environ 1,8 fois (2011 – 1,9 fois) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle a versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Comme ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance, le régime ne détient aucun actif, ce qui en résulte en un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012.

Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	106 036 $	97 591 $
Transferts à SPC au 15 novembre 2011 (note 12)	(931)	-
Sous-total	105 105	97 591
Charge pour l'exercice	28 117	16 178
Indemnités versées au cours de l'exercice	(11 449)	(7 733)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	121 773 $	106 036 $

7. Créances et avances

Le tableau suivant donne le détail des créances et avances :

(en milliers de dollars)	2012	2011 Redressé (note 2)
Créances d'autres ministères et organismes fédéraux (AMG)	2 385 $	3 394 $
Créances de tiers	6 038	5 887
Avances aux employés	82	78
Sous-total	8 505	9 359
Moins :		
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de tiers	(443)	(432)
Débiteurs	8 062	8 927
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement	(981)	(846)
Débiteurs nets	7 081 $	8 081 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé						
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2012 Valeur comptable nette	2011 Valeur comptable nette
Terrains	3 331$	-$	-$	-$	3 331$	-$	-$	-$	-$	-$	3 331$	3 331$
Immeubles	277 327	1 664	6 297	37	285 251	183 943	10 121	-	6	194 058	91 193	93 384
Machinerie et materiel	83 626	4 190	14	751	87 079	36 330	5 620	(1)	471	41 478	45 601	47 296
Matériel informatique et logiciels	65 847	2 580	(6 900)	1 284	60 243	41 559	6 812	(10 952)	1 445	35 974	24 269	24 288
Véhicules	39 246	1 017	-	3 357	36 906	25 729	4 008	-	3 280	26 457	10 449	13 517
Actifs en construction	23 945	4 264	(15 524)	60	12 625	-	-	-	-	-	12 625	23 945
Améliorations locatives	47 482	755	241	-	48 478	20 309	11 079	-	-	31 388	17 090	27 173
	540 804$	14 470$	(15 872)$	5 489$	533 913$	307 870$	37 640$	(10 953)$	5 202$	329 355$	204 558$	232 934$

(1) Les ajustements inclus les actifs en construction de 15 524 000 $ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

Le 15 novembre 2011, l'Agence a transféré à Services partagés Canada des matériels informatiques et logiciels dont la valeur comptable nette s'établie à 4 919 000 $ avec un coût d'acquisition de 15 872 000 $ et une charge d'amortissement cumulé de 10 953 000 $; ce transfert est inclus dans les colonnes ajustements (note 12).

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 s'élève à 37 640 000 $ (2011 – 31 550 000 $).

9. Passif éventuel

Des réclamations concernant tant les réclamations légales que les griefs d'employés ont été faites à l'encontre de l'Agence dans le cours normal de ses activités. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon qu'un ou certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Des montants ont été comptabilisés pour les passifs éventuels au 31 mars 2012 relatifs à des réclamations légales. Les montants de passifs éventuels pour réclamations légales reconnues sont fondés sur la meilleure estimation de la direction. Des réclamations légales contre l'Agence et d'autres parties défenderesses incluent un recours collectif en lien avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour lesquels les montants et la probabilité ne peuvent être déterminés.

Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont un montant des réclamations et litiges peuvent être établi par la direction s'élèvent à environ 84 852 000 $ (199 102 000 $ en 2010-2011) au 31 mars 2012.

Aucun montant n'a été comptabilisé relatif aux griefs d'employés en date du 31 mars 2012.

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des ententes d'importance en vertu desquels l'Agence sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2013	2014	2015	2016	2017 et après	Total
Contrats de location-exploitation	1 924 $	4 $	- $	- $	- $	1 928 $
Paiements de transfert	960	500	-	-	-	1 460
Contrats d'opération	14 491	1 247	555	404	324	17 021
Total	17 375 $	1 751 $	555 $	404 $	324 $	20 409 $

11. Opérations entre apparentés

L'Agence est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les conditions commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services d'autres ministères tels que : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services juridiques. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	43 558 $	40 884 $
Locaux	30 736	22 980
Services juridiques	1 909	1 957
Charges à Services partagés Canada	6 561	-
	82 764 $	65 821 $

b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Créances – autres ministères et organismes fédéraux	2 385 $	3 394 $
Créditeurs – autres ministères et organismes fédéraux	6 071	19 817
Charges – autres ministères et organismes fédéraux	121 494	123 070
Revenus – autres ministères et organismes fédéraux	242	262

12. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

À compter du 15 novembre 2011, l'Agence a transféré la responsabilité de ses activités liées aux technologies de l'information à Services partagés Canada conformément au décret du 15 novembre 2011, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif. Donc, le 15 novembre 2011, l'Agence a transféré les éléments d'actif et de passif suivants reliés aux technologies de l'information à Services partagés Canada.

(en milliers de dollars)	2012
Actif :	
Créances (note 7)	105
Immobilisations corporelles (note 8)	4 919 $
Total des actifs transférés	5 024
Passif	
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 075
Indemnités de vacances	162
Avantages sociaux futurs (note 6 (b))	931
Total des passifs transférés	2 168
Ajustement à la situation financière nette de l'Agence	2 856 $

Pendant la période de transition, l'Agence a continué d'administrer les activités transférées pour le compte des Services partagés Canada. Les charges administrées représentent 6 561 000 $ respectivement pour l'exercice. Ces charges sont enregistrées dans les services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11 (a)).

Pour l'année fiscale 2010-2011, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a transféré des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 6 203 000 $ à l'Agence.

13. Information sectorielle

La présentation de l'information est fondée sur l'architecture des activités de programme de l'Agence. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 3, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les activités, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012						2011 Redressé (note 2)
	Salubrité des aliments	Santé des animaux et prévention des zoonoses	Protection des végétaux	Collaboration internationale et ententes techniques	Services internes	Total	Total
Paiements de transfert							
Paiements d'indemnités	-$	4 806$	183$	-$	-$	4 989$	3 590$
Autres	-	229	-	950	-	1 179	1 584
Total des paiements de transfert	-	5 035	183	950	-	6 168	5 174
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux	321 071	123 939	82 813	36 071	105 939	669 833	619 085
Services professionnels et spéciaux	22 095	9 655	4 585	503	28 068	64 906	70 676
Amortissement	17 233	7 327	4 426	1 852	6 802	37 640	31 550
Locaux	16 828	6 495	4 411	1 912	5 354	35 000	33 233
Déplacements et réinstallations	9 400	3 782	2 490	1 049	1 931	18 652	21 369
Services publics, matériaux et fournitures	7 896	5 044	2 932	363	2 185	18 420	20 183
Réparations	2 445	6 924	777	110	1 851	12 107	10 827
Mobilier et matériel	2 994	1 752	321	24	3 631	8 722	10 993
Communication	1 426	593	321	85	6 952	9 377	10 889
Location de matériel	467	230	426	19	696	1 838	2 289
Information	382	115	249	1	682	1 429	1 758
Divers	214	74	46	20	(31)	323	474
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	52	22	13	6	20	113	543
Charges engagés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	(3)	(3)	(3)
Total charges de fonctionnement	402 503	165 952	103 810	42 015	164 077	878 357	833 866
Total des charges	402 503	170 987	103 993	42 965	164 077	884 525	839 040
Revenus							
Frais d'inspection	28 910	1 173	4 762	8 243	-	43 088	40 625
Enregistrements, permis, certificats	2 602	869	794	4 213	-	8 478	9 027
Droits et services divers	198	1 340	1 836	267	318	3 959	4 405
Droits de permis d'établissement	1 874	-	14	-	-	1 888	1 788
Sanctions administratives pécuniaires	-	-	-	-	837	837	501
Classement	208	-	-	3	-	211	200
Intérêts	-	-	-	-	44	44	24
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	(945)	(945)	(529)
Total revenus	33 792	3 382	7 406	12 726	254	57 560	56 041
Coût net des activités poursuivies	368 711$	167 605$	96 587$	30 239$	163 823$	826 965$	782 999$

14. Événements subséquents

Suite à la fin de l'année financière, des cas de l'anémie infectieuse du saumon ont été identifiés en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et Labrador et en Colombie-Britannique.

L'éclosion de la maladie en Nouvelle-Écosse a eu pour résultat des paiements de compensation de 12,3 millions de dollars au total. De ce montant, 2,9 millions de dollars ont été enregistrés dans ces états financiers comme un passif puisqu' une partie des saumons avait été déclarée infectée avant la fin de l'année financière. Le reste de la population a été déclaré infecté après le 31 mars 2012.

À Terre-Neuve et Labrador, aucun paiement de compensation n'a encore été payé. Si tous les critères d'éligibilité sont rencontrés, les paiements de compensation sont prévus être du même ordre de grandeur que ceux de la Nouvelle-Écosse.

La situation est toujours en évolution en Colombie-Britannique et l'Agence continue à évaluer celle-ci.

15. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Résumé de l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice 2011-2012 et du plan d'action de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (non vérifié)

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

NOTE AU LECTEUR

En vertu de la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, en vigueur depuis le 1er avril 2009, les ministères et les organismes sont maintenant tenus de faire état des mesures qu'ils prennent pour maintenir un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers (CIRF).

Dans le cadre de cette politique, les ministères et les organismes doivent procéder à des évaluations annuelles de leur système de CIRF, établir des plans d'action pour apporter les ajustements nécessaires et joindre à leur *Déclaration de responsabilité de la direction* un sommaire des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Des systèmes efficaces de CIRF permettent de préparer des états financiers fiables et de fournir l'assurance que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les registres financiers sont bien tenus;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'abus, les pertes, la fraude et la mauvaise gestion;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais plutôt pour les ramener à un niveau raisonnable au moyen de contrôles qui sont pondérés et proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer.

Le maintien d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à cerner, à évaluer et à adapter, au besoin, les risques importants et les contrôles internes qui s'y rapportent, de même qu'à surveiller le rendement du système pour favoriser l'amélioration continue. En conséquence, l'ampleur, le déroulement et l'état des évaluations que font les ministères de l'efficacité de leur système de CIRF varieront d'un organisme à l'autre en fonction des risques et en raison de leur situation unique.

1. Introduction

Le présent document est annexé à la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour l'exercice 2011-2012. Comme l'exige la nouvelle *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, en vigueur depuis le 1er avril 2009, ce document présente un sommaire des mesures prises par l'ACIA afin de maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). En particulier, ce rapport présente, au 31 mars 2012, des renseignements sommaires sur les évaluations effectuées par l'ACIA, notamment sur les progrès, les résultats et les plans d'action, ainsi que certains renseignements utiles afin de comprendre l'environnement de contrôle propre à l'organisme. Il s'agit de la deuxième annexe produite par l'ACIA.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'ACIA se retrouvent dans le *Rapport ministériel sur le rendement* et le *Rapport sur les plans et les priorités*.

1.2 Faits saillants en matière de finances

Les états financiers (vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada) de l'ACIA pour l'exercice 2011-2012 sont disponibles dans le *Rapport ministériel sur le rendement*.

- Le total des charges était de 885 millions de dollars. Les dépenses de salaires et avantages sociaux représentaient 76 % de ce montant.
- Le total des revenus était de 58 millions de dollars. Les droits d'inspection représentaient 75 % de ce montant.
- Le total des actifs et des passifs nets était de 260 millions de dollars et de 234 millions de dollars, respectivement. Les immobilisations corporelles constituent 79 % de l'actif total. Les indemnités de départ versées aux employés constituent 52 % du passif total net, suivies par les créditeurs et les charges à payer avec 33 %.
- L'ACIA a une forte présence régionale. On trouve dans chaque bureau régional une fonction financière décentralisée qui entame et approuve une grande partie des dépenses de fonctionnement. Afin de maximiser l'efficacité des opérations, toutes les opérations relatives aux créditeurs et aux débiteurs sont traitées de façon centralisée dans les centres de service de Guelph, de Montréal et de Moncton.
- L'ACIA utilise un système financier intégré (SAP). Ce système fait interface avec d'autres systèmes d'exploitation et de ressources humaines pour appuyer la gestion des ressources de l'ACIA.

1.3 États financiers vérifiés

L'ACIA a toujours reçu une opinion sans réserve des vérificateurs du Bureau du vérificateur général (BVG), qui vérifient les états financiers de l'Agence depuis sa création en 1997.

1.4 Ententes de services relatives aux états financiers

L'ACIA compte sur d'autres organismes et leurs contrôles internes pour le traitement de certaines opérations qui figurent dans ses états financiers, ainsi que pour l'élaboration de systèmes et les services d'entretien.

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) administre centralement les paiements des salaires.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) offre des services d'acquisition, d'élaboration de systèmes et d'entretien des systèmes d'information utilisés pour l'établissement des rapports financiers.
- Services partagés Canada (SPC) a été créé le 4 août 2011 pour regrouper, rationaliser et améliorer les services liés à l'infrastructure de technologie de l'information (TI) du gouvernement, notamment les services de courriel, de centre des données et de réseau pour 43 ministères et organismes fédéraux. Le 15 novembre 2011, la responsabilité du courriel, du centre des données et du réseau de l'Agence, y compris les ressources connexes, a été transférée à SPC. L'administration et la prestation de ces services étaient partagées durant la période de transition de 2011-2012 en attendant l'établissement de SPC.

1.5 Changements importants au cours de l'exercice 2011-2012

Voici les changements importants qui ont eu lieu en 2011-2012 :

- George Da Pont a été nommé président et Mary Komarynsky a été nommée première vice-présidente le 11 juillet 2011.
- Peter Everson a été nommé vice-président de la Direction générale de la gestion intégrée le 4 juillet 2011.
- Joe Freamo a été nommé dirigeant principal de la vérification le 19 décembre 2011.

2. Facteurs de l'environnement de contrôle de l'Agence pertinents au CIRF

L'ACIA reconnaît qu'il est important que la direction fournisse des messages clairs afin que les employés de tous les niveaux comprennent le rôle qu'ils doivent jouer dans le maintien de systèmes efficaces de CIRF et qu'ils disposent des outils nécessaires pour s'acquitter efficacement de ces responsabilités. La priorité de l'ACIA est de veiller à ce que les risques soient bien gérés, dans un environnement de contrôle souple et axé sur le risque qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1 Postes, rôles et responsabilités clés en ce qui a trait au CIRF

Voici les postes et comités clés de l'ACIA qui ont la responsabilité de maintenir et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

Président – Le président de l'ACIA, en tant qu'administrateur des comptes, assume la responsabilité et la direction globale des mesures qui sont prises afin de maintenir un système efficace de contrôle interne. À ce titre, il préside le Comité de la haute direction et il est appuyé par le premier vice-président.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF de l'ACIA rend compte directement au président et assure le leadership pour la coordination, la cohérence et l'orientation en ce qui a trait à la conception et au maintien d'un système efficace et intégré de CIRF, y compris son évaluation annuelle.

Vice-présidents – Les vice-présidents de l'ACIA qui sont chargés de l'exécution des programmes sont aussi responsables du maintien et de l'examen de l'efficacité du système de CIRF qui relève de leur secteur de compétence.

Chef de la vérification interne (CVI) – Le CVI de l'ACIA relève directement du président et fournit une assurance en effectuant des vérifications internes périodiques axées sur le risque qui sont essentielles au maintien d'un système efficace de CIRF.

Comité de vérification de l'Agence (CVA) – Le CVA est un comité consultatif qui fournit des points de vue objectifs sur les cadres de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques de l'ACIA. Ce comité, établi en 2007, comprend trois membres externes.

2.2 Mesures principales prises par l'organisation

L'environnement de contrôle de l'ACIA inclut aussi une série de mesures destinées à aider les employés à bien gérer les risques en les sensibilisant, en leur fournissant des connaissances et des outils pertinents, ainsi qu'en leur faisant acquérir des compétences. Les principales mesures mises en place sont les suivantes :

- l'établissement du Bureau des valeurs, de l'intégrité et de la résolution des conflits;
- l'application du Code de conduite de l'ACIA et du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat de l'ACIA;
- l'adoption du Code de valeurs et d'éthique du secteur public;
- la conclusion d'ententes de rendement annuelles avec les cadres supérieurs, qui comportent des responsabilités de gestion financière clairement établies;
- un programme de formation et des communications dans les domaines de base de la gestion financière;
- l'élaboration de politiques adaptées à l'environnement de contrôle de l'ACIA;
- la consignation des principaux processus opérationnels ainsi que des risques et points de contrôle clés pour appuyer la gestion et la surveillance du système de CIRF;
- une surveillance active et des plans d'assurance de la qualité, ainsi que l'établissement de rapports trimestriels sur les contrôles financiers;
- une grille des pouvoirs délégués de signature des documents financiers mise à jour régulièrement.

3. Évaluation du système de CIRF de l'ACIA

L'auto-évaluation est un examen systématique effectué par la direction afin de fournir une assurance quant au CIRF.

3.1 Éléments de l'évaluation

Conformément à la Politique *sur le contrôle interne*, un système efficace de contrôle interne a pour objectif de fournir une assurance raisonnable que :

- les opérations sont dûment autorisées;
- les registres financiers sont bien tenus;
- les actifs sont protégés;
- les lois, les règlements et les politiques applicables sont respectés.

Au fil du temps, cela comprend l'évaluation de l'efficacité de la conception et de l'efficacité du fonctionnement du système de CIRF, qui mène à une surveillance permanente et à une amélioration continue du système de CIRF de l'ACIA.

L'***efficacité de la conception*** est l'assurance que les mesures de contrôle clés sont définies, documentées et en place, qu'elles correspondent aux risques (pondérées et proportionnelles aux risques qu'elles visent à atténuer), et que toute mesure corrective est prise. Cela comprend la mise en correspondance des processus et des systèmes informatiques clés avec les comptes principaux, le cas échéant.

L'***efficacité opérationnelle*** est l'assurance que l'application des contrôles clés a été mise à l'essai au cours d'une période définie, et que toute mesure corrective nécessaire est prise.

3.2 Base de référence pour l'évaluation

Afin de définir l'ampleur de l'évaluation, un exercice de planification et d'établissement de la portée a été réalisé pour déterminer les principaux processus opérationnels, contrôles des entités et contrôles informatiques généraux. Au cours de la planification et de l'établissement de la portée, différents facteurs quantitatifs et qualitatifs ont été pris en compte, dont la matérialité, les opérations exigeant un bon jugement ou des prévisions (p. ex. passif éventuel), la complexité des opérations, les risques de fraude, les observations ou les recommandations sur les états financiers ou d'autres questions présentées par le Bureau du contrôleur général (BCG), ainsi que les constatations découlant de vérifications précédentes, qu'elles aient été effectuées par la Direction de la vérification interne (DVI) ou le BVG.

On entend par ***processus d'affaires*** les processus particuliers qui facilitent le traitement des opérations financières.

Les ***contrôles au niveau de l'entité*** sont définis comme les contrôles très importants de l'organisation qui « donnent le ton depuis le sommet ».

Les ***contrôles informatiques généraux*** sont définis comme les contrôles liés aux systèmes financiers et à l'infrastructure de TI de base utilisés dans l'organisation, qui facilitent les opérations financières. L'ACIA doit évaluer l'efficacité de tous les contrôles principaux de TI pour les systèmes dont elle assure la gestion complète. Les fournisseurs de services dans d'autres ministères sont responsables de l'auto-évaluation du contrôle interne des systèmes qu'ils entretiennent pour le compte de l'ACIA.

Ces points de contrôle sont les points de comparaison en fonction desquels l'ACIA a élaboré son plan initial d'auto-évaluation. Ce plan sur trois ans sera revu et mis à jour annuellement pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de contrôle.

L'ACIA a terminé deux ans d'activités d'auto-évaluation dans la plupart des domaines figurant dans le plan triennal. La troisième année comprendra la réalisation des activités d'auto-évaluation de 2012-2013 énoncées dans le plan triennal, ainsi que les préparatifs pour la transition à la surveillance permanente à compter de 2013-2014. À la fin de l'exercice 2012-2013, un plan de surveillance pluriannuel basé sur les risques sera en place pour permettre l'amélioration continue du système de CIRF de l'ACIA.

3.3 Portée de l'évaluation en 2011-2012

Au cours de l'exercice 2011-2012, l'ACIA a entrepris l'examen de son système de CIRF dans les domaines suivants :

Processus d'affaires

- Revenus
- Rémunération
- Paiements compensatoires statutaires
- Clôture financière et rapports
- Dépenses de fonctionnement et d'entretien

Contrôles au niveau de l'entité

- Gouvernance
- Gestion des risques

Contrôles informatiques généraux

- SAP / Enterprise
- Peoplesoft
- Facturation électronique
- Contrôle de l'accès TI et gestion du changement

4. Résultats de l'évaluation

Voici un résumé des principaux résultats d'évaluation découlant des examens de l'efficacité de la conception et de l'efficacité opérationnelle effectués par l'ACIA au cours de l'exercice 2011-2012.

4.1 Efficacité de la conception des contrôles clés

Lorsque l'ACIA a évalué l'efficacité de la conception, elle a mis à jour les documents relatifs aux processus et validé les principaux processus auprès des intervenants. Les examens de l'efficacité de la conception ont permis également de vérifier l'harmonisation de chacun des contrôles clés avec les risques. Durant l'exercice 2011-2012, l'ACIA a recensé les possibilités d'amélioration suivantes dans l'efficacité de la conception de ses contrôles :

Rémunération

- Renforcer les contrôles visant les transactions de paie.

Revenus

- Améliorer l'information saisie dans le Système de gestion de la qualité à des fins de suivi des revenus;
- Uniformiser davantage les processus de facturation dans les bureaux régionaux.

4.2 Efficacité du fonctionnement des contrôles clés

Lorsqu'elle a évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles clés, l'ACIA a tenu compte des résultats des vérifications des états financiers effectuées par le BVG, des récents rapports de vérification interne et des examens types réalisés par l'équipe d'auto-évaluation. Durant l'exercice 2011-2012, l'ACIA a recensé les possibilités d'amélioration suivantes dans l'efficacité du fonctionnement de ses contrôles :

Revenus

- Préciser les rôles et les responsabilités liés à la préparation et au rapprochement des dépôts.

5. Plan d'action

Voici un résumé des mesures prises au cours de l'exercice 2011-2012, ainsi que les grands éléments des travaux que l'on prévoit réaliser au cours des prochaines années.

5.1 Progrès réalisés en 2011-2012

Pendant l'exercice 2011-2012, l'ACIA a fait d'importants progrès en évaluant et en améliorant ses principaux contrôles liés au système de CIRF. En voici un sommaire :

Processus d'affaires

- Terminé la documentation et réalisé l'examen de l'efficacité de la conception et l'examen de l'efficacité opérationnelle pour : les revenus, la rémunération, les paiements compensatoires statutaires et la clôture financière et les rapports.
- Réalisé l'examen de l'efficacité opérationnelle pour : les dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Élaboré la réponse de la direction et un plan d'action pour les possibilités d'amélioration recensées durant l'exercice 2011-2012.

Contrôles au niveau de l'entité

- Terminé la documentation et réalisé l'examen de l'efficacité de la conception et l'examen de l'efficacité opérationnelle pour : la gouvernance et la gestion des risques.

Contrôles informatiques généraux

- Terminé la documentation pour : le SAP / Enterprise, Peoplesoft, la facturation électronique et le contrôle de l'accès TI et la gestion du changement.

Suivi des possibilités d'amélioration recensées en 2010-2011

L'ACIA a terminé les travaux visant à améliorer ses contrôles dans les domaines suivants :

- Révision et communication de la Politique sur les engagements, qui définit clairement les exigences relatives à l'engagement des dépenses;
- Actualisation et augmentation de la formation sur les exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP);
- Modification des modèles de la fiche de spécimen de signature (FSS) pour rappeler périodiquement les responsabilités des gestionnaires en vertu du Code de conduite de l'ACIA et de la LGFP. Toutes les FSS révisées ont été examinées et signées de nouveau par les gestionnaires;
- Accroissement de la communication au sein du personnel financier afin d'améliorer la transmission de l'information;
- Amélioration des messages destinés au personnel et aux gestionnaires de première ligne concernant l'importance de la gestion des revenus;
- Inclusion de la surveillance des revenus dans le Système de gestion de la qualité pour assurer la qualité du processus de facturation.

L'ACIA a aussi fait des travaux considérables en vue d'améliorer ses contrôles dans les domaines suivants :

- Révision des ententes sur les quarts de travail, afin d'expliquer plus clairement les types de services fournis et facturés par l'ACIA.

5.2 Plan d'action pour le prochain exercice et les exercices à venir

En misant sur les progrès réalisés à ce jour, l'ACIA est bien placée pour mener à bien son plan triennal initial d'auto-évaluation en 2012-2013 et commencer la surveillance permanente en 2013-2014.

D'ici la fin de l'exercice 2012-2013, l'ACIA prévoit faire ce qui suit :

- Terminer la documentation et réaliser l'examen de l'efficacité de la conception et l'examen de l'efficacité opérationnelle pour : les immobilisations et la gestion financière.
- Réaliser l'examen de l'efficacité de la conception et l'examen de l'efficacité opérationnelle pour : le SAP / Enterprise, Peoplesoft, la facturation électronique et le contrôle de l'accès TI et la gestion du changement.
- Réaliser l'examen de l'efficacité opérationnelle pour : revenus, rémunération et dépenses de fonctionnement et d'entretien.
- Continuer de faire un suivi des possibilités d'amélioration en suspens recensées durant les années précédentes.
- Élaborer un plan de surveillance pluriannuel afin de déterminer les domaines d'observation constante ou périodique, de mise à jour et d'évaluation par rotation, selon le niveau de risque.

Pour l'exercice 2013-2014 et les exercices suivants, l'ACIA prévoit faire ce qui suit :

- Réaliser les activités d'auto-évaluation énoncées dans le plan de surveillance pluriannuel;
- Continuer de faire un suivi des possibilités d'amélioration en suspens recensées durant les années précédentes.

3.2 Liste des tableaux de renseignement supplémentaires

Rapports sur les frais d'utilisation en 2011-2012 – *Loi sur les frais d'utilisation*
- Tableau A : Frais d'utilisation
- Tableau B : Frais d'utilisation externes

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Écologisation des opérations gouvernementales

Initiatives horizontales
- Tableau A : Encéphalopathie bovine spongiforme
- Tableau B : Programme national sur la santé des animaux aquatiques
- Tableau C : Espèces exotiques envahissantes
- Tableau D : *Listeria*
- Tableau E : Virus de la sharka
- Tableau F : Modernisation en matière de salubrité des aliments

Vérifications internes et évaluations
- Tableau A : Vérifications internes
- Tableau B : Évaluations

Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Sources des revenus disponibles
- Sources des revenus non disponibles

Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor

Les tableaux de la Section III du Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 peuvent être consultés sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à l'adresse http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/2011-2012-rmr/fra/1348777953917/1348778053447?3

Section IV : Autres sujets d'intérêt

4.1 Indicateurs de rendement par priorité opérationnelle

4.2 Renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la conformité

4.3 Coordonnées

L'information de la Section IV du Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012 peut être consultée sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à l'adresse http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/2011-2012-rmr/fra/1348777953917/1348778053447?4